

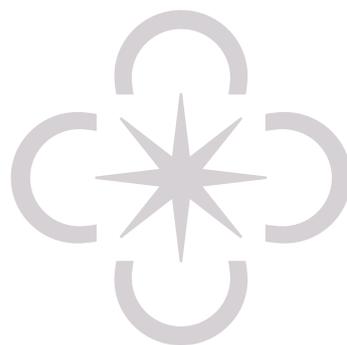
2017

RAPPORT ANNUEL

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE



Partagez votre engagement



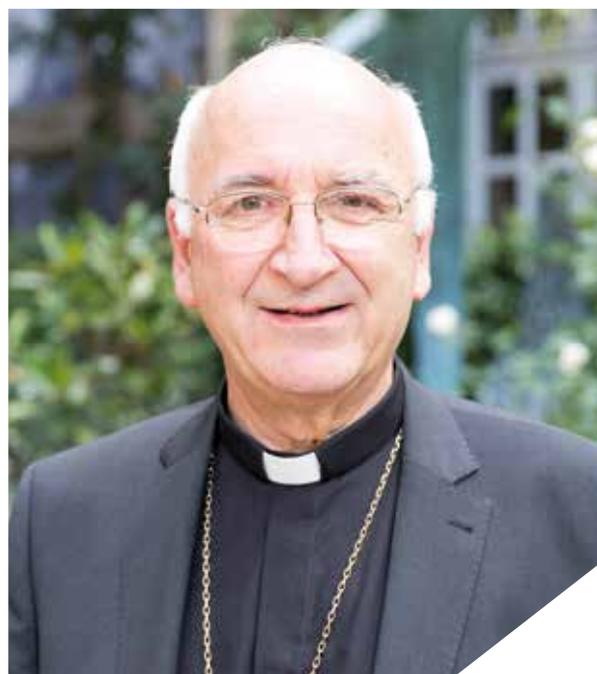
MONSEIGNEUR THIERRY JORDAN

PRÉSIDENT DE LA MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

Malgré des événements climatiques d'ampleur et des sinistres graves, la Mutuelle Saint-Christophe a réalisé une belle année tant en termes de croissance que de résultats. Ce sérieux dans la gestion est primordial pour préserver la Mutuelle dans la durée. Le professionnalisme des équipes au service des sociétaires n'est plus à démontrer, même si chaque jour la vigilance est apportée pour préserver la qualité de service.

En tant que président de la Mutuelle, je suis très attaché à ce que l'esprit mutualiste soit le socle de notre fonctionnement. Car la mutualité, c'est ce qui nous distingue des compagnies traditionnelles et il nous faut cultiver cette différence. L'esprit de la mutualité, c'est la co-construction avec les délégués. Les délégués donnent de leur temps à la Mutuelle et je leur en suis extrêmement reconnaissant. Les échanges dans les commissions, dans les comités mutualistes et lors de la convention nationale renforcent ce sentiment d'appartenance.

Notre ancrage sur nos valeurs humanistes et chrétiennes est notre identité. Cela nous permet d'aborder le marché associatif de l'économie



sociale et solidaire avec sérieux, depuis l'ouverture des statuts en juin 2016. Cette ouverture est un prolongement naturel et en adéquation avec le sens de l'engagement présent à la Mutuelle. Je suis là, avec le conseil d'administration, pour être garant de ces statuts et assurer que cette ouverture soit pilotée avec discernement. ●

SOMMAIRE

LES ACTEURS

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
- REGARD D'HENRI VANNEROT..... 10
- PIERRE LEVENÉ,
NOUVEL ADMINISTRATEUR 11
- NATHALIE ABIHSSIRA,
NOUVELLE ADMINISTRATRICE 13
- LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS 14
- LAURENCE GOURDON, NOUVELLE
PRÉSIDENTE DE LA RÉGION
ÎLE-DE-FRANCE 15
- L'ÉCOSYSTÈME DE LA MUTUELLE..... 16



AU COEUR DE LA MUTUALITÉ

- PROCHE DE NOS SOCIÉTAIRES 20
- RETOUR SUR UNE ANNÉE
DE « PRÉCIEUX CONSEILS » 21
- COMMISSIONS DES DÉLÉGUÉS :
CO-CONSTRUCTION EN ACTION 22
- REGARD CROISÉ
SUR LA MUTUALITÉ 23
- FONDS SAINT CHRISTOPHE 24
- TROPHEES DE L'ENGAGEMENT
DES JEUNES 2018 24





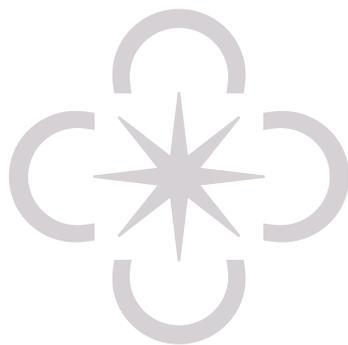
LA MUTUELLE EN ACTION

PLAN STRATÉGIQUE DE LA MUTUELLE À 2020	28
COMITÉ DE DIRECTION	29
FAIRE DE LA CONFORMITÉ UNE OPPORTUNITÉ !	30
ILS NOUS FONT CONFIANCE	31
SAINT-CRISTOPHE VOUS ACCOMPAGNE AU-DELÀ DU CONTRAT	32
SCP : ASSURANCES DE PERSONNES, SCOLIDARITÉ	33
LES ÉQUIPES DE LA MUTUELLE À LA LOUPE	34
POLITIQUE RSE... LA MUTUELLE AUSSI EST AU RENDEZ-VOUS !	36
LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS À LA MSC	37
L'ALTRUISME COMME ADN	37
LA MUTUELLE ? CE SONT LES COLLABORATEURS QUI EN PARLENT LE MIEUX	38



RAPPORT FINANCIER

COMPTES	40
ANNEXE AUX COMPTES	45
RAPPORTS ET RÉOLUTIONS	79



SABINE DE LALUN

DIRECTEUR GÉNÉRAL



6

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

La mutuelle entretient des liens étroits avec ses délégués. C'est une relation à cultiver car elle est le socle de cinquante ans de notre histoire.

Avec l'ensemble des équipes nous mettons notre énergie pour écouter nos sociétaires, agir dans le sens de nos échanges et concrétiser la mise en œuvre de solutions pour toujours mieux faire notre métier. La Mutuelle est un assureur sérieux et exigeant, tout en étant une mutuelle altruiste. C'est le sens de notre action au quotidien.

L'année 2017 a été une bonne année en termes de résultats, bien que marquée par une lourde sinistralité exceptionnelle. Elle a également été une belle année en termes de construction d'équipe, de projets menés en interne et de dialogue.

Et pour autant nous voudrions tous que les choses aillent plus vite, qu'elles soient plus simples, que la réglementation soit moins lourde, que chaque appel reçu soit décroché en moins de 20 secondes, qu'à chaque mail ou chaque post, une réponse quasi immédiate soit apportée.

Les 200 collaborateurs qui portent haut les couleurs de la Mutuelle sont fiers de ce qu'ils font et conscients des voies de progrès.

Notre feuille de route est claire : préserver notre modèle tout en regardant l'avenir avec réalisme. Notre transformation progressive se fait en étant attentif à garder notre identité et à ne pas se banaliser dans le monde de l'assurance. D'assureur au service de l'Eglise, devenu une référence de l'Institution Chrétienne, nous devenons un assureur légitime de l'économie sociale et solidaire. Notre métier est et restera d'accompagner ceux qui sont engagés au service des autres.

Par une gestion rigoureuse, sérieuse et responsable, la Mutuelle se constitue des réserves pour répondre aux exigences réglementaires et garder son autonomie financière. La fidélité est un mot fort à la Mutuelle que je transcris par notre capacité à accompagner chacun de façon unique. L'expérience des collaborateurs dans la gestion des dossiers au quotidien le démontre chaque jour. C'est cela qui doit demeurer. ●



● LES ACTEURS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
REGARD D'HENRI VANNEROT	10
PIERRE LEVENÉ, NOUVEL ADMINISTRATEUR	11
NATHALIE ABIHSSIRA, NOUVELLE ADMINISTRATRICE	13
LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS	14
LAURENCE GOURDON, NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE	15
L'ÉCOSYSTÈME DE LA MUTUELLE	16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MUTUELLE



1

PRÉSIDENT

1 Monseigneur Thierry Jordan

Archevêque de Reims

VICE-PRÉSIDENTS

2 Père André Antoni

Prêtre, membre de la congrégation des Augustins de l'Assomption. Directeur de Bayard Presse S.A

3 Martin Verdenal

Trésorier de l'Union régionale des organismes de gestion des établissements d'enseignement catholique de Lorraine. Président de l'association Ste Anne. Membre du Comité d'audit. Président du Fonds de dotation de l'Enseignement Catholique. Président de la région mutualiste de l'Est



5



6

ADMINISTRATEURS

4 Nathalie Abihssira

Directrice générale de l'EHPAD maison Saint-Joseph à Châlons-en-champagne

5 Corinne Boilley

Secrétaire Générale adjointe de la Conférence des évêques de France, chargée des questions économiques, juridiques et sociales

6 Antoine Dubois*

Directeur de clinique de la Fondation Vincent de Paul à Strasbourg

7 Jean-Pierre Dufour

Ancien Directeur général du centre scolaire la Favorite Sainte-Thérèse de Lyon. Président de l'Union Saint-Pierre. Président de la région mutualiste de Lyon

8 Père Gérard Dumoulin

Membre de la Compagnie de Jésus. Représentant permanent de la CORREF, président de la commission de prévoyance sociale. Administrateur de la Mutuelle St Martin et de CAVIMAC

9 Joëlle Duquesnoy

Ancien Chef d'établissement du Collège et lycée général et technologique Notre-Dame de la Compassion à Pontoise

10 Jean Lafont

Diacre permanent du diocèse de Perpignan Elne. Ancien agent général d'assurances du Groupe AXA



11

11 Danielle Lainé

Conseiller au service relation client particuliers. Salariée représentant le collège non-cadre

12 Sylvie Letourmy

Souscripteur expert au service souscription Collectivité Entreprise. Salariée représentant le collège cadre

13 Régis Lecoyer

Ancien professeur d'histoire-géographie. Membre du comité d'audit

14 Pierre Levené

Délégué général Fondation Caritas France

15 Sœur Marie-Christine Messin

Religieuse du Monastère des Bénédictines de l'abbaye Sainte-Scholastique de Dourgne. Ancienne économiste. Directrice générale des éditeurs de chants pour la liturgie (SECLI). Directrice générale de Monastic

16 Benoît Redon

Membre des comités d'audit et des risques d'Allianz Life au Luxembourg. Auditeur de la Chaire d'économie politique contemporaine au Collège de France. Bénévole à la Fondation des petits frères des Pauvres. Vice-Président de l'OGEC de l'ensemble scolaire E. Napoléon Saint Pierre Fourier



12



13

17 Benoît Vanachter

Délégué général de l'Enseignement Catholique. Directeur des services généraux.

18 Jean-Louis Vichot

Délégué général de l'union des établissements d'enseignement supérieur catholiques (UDESCA). Amiral

REPRÉSENTANT DU COMITÉ D'ENTREPRISE

19 François Atipo N'Gapy

Gestionnaire du Fonds de solidarité

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

20 Xavier Demaret

Directeur administratif et financier de la Mutuelle Saint-Christophe

CONSEILLERS PERMANENTS

21 Jean-Luc Montané

Directeur AXA Entreprises IARD

22 Willy Mortier

Président CI Assurance. Belgique

23 Julien Steimer

Directeur région Sud-Ouest AXA France

* Administrateur jusqu'en juillet 2018



Henri Vannerot a terminé son mandat au 20 juin 2018.

Nous le remercions chaleureusement pour son plein engagement au sein du conseil tout au long de ces années et lui souhaitons le meilleur pour les prochaines années.



REGARD D'HENRI VANNEROT SUR LA MUTUELLE

PORTRAIT

Henri Vannerot, ancien président de la fondation Pierre Fourier et Alix le Clerc est rentré au conseil d'administration de la Mutuelle en mai 2006 et vient de le quitter en juin 2018 au terme de son mandat. Il était également président du comité d'audit depuis avril 2010.

● Comment avez-vous intégré le Conseil d'Administration de la Mutuelle ?

La Mutuelle m'a été présentée par Emmanuel Olivier quand j'étais Directeur de la Fondation des Petits Frères. Après un incendie assez grave dans l'appartement d'accueil de la fondation, notre assureur de l'époque a mis fin brutalement au contrat. J'ai donc naturellement contacté la Mutuelle Saint-Christophe pour assurer l'ensemble de l'immobilier de la fondation et Emmanuel Olivier m'a proposé par la suite de rejoindre le Conseil d'Administration.

● Vous êtes rentré au Conseil d'Administration de la Mutuelle il y a 12 ans, que pouvez-vous dire de l'évolution de la Mutuelle ?

Elle est restée la même et cependant complètement différente. La même parce que l'esprit mutualiste, de l'évangile, des congrégations avec le sentiment de partage reste la colonne vertébrale mais différente car les congrégations religieuses pèsent beaucoup moins lourd, du fait de la chute des effectifs qui s'accélère avec le vieillissement des membres de ces congrégations. Ses grands clients sont maintenant les institutionnels qui sont hors les diocèses, l'enseignement libre, le monde associatif et caritatif, le Sanitaire et Social. La Mutuelle s'est donc ouverte sans perdre son âme. Pour autant la vie mutualiste ne doit rien perdre, ni de sa qualité ni de son intensité d'écoute. C'est un vrai défi pour la Mutuelle Saint-Christophe

car il faut inventer un système pour faire participer au côté des acteurs historiques prêtres et religieuses, les enseignants, les dirigeants des associations et fondations des secteurs humanitaire, caritatif et médico-social, à la vie mutualiste.

● Vous êtes Président du Comité d'Audit, c'est une fonction peu connue, que pouvez-vous nous en dire ?

J'ai travaillé pendant de nombreuses années dans trois banques d'affaires et j'ai de ce fait acquis une connaissance de ce secteur qui m'a naturellement amené à participer tout d'abord à un comité de placement à la demande d'Henri Brischoux.

Lors du passage des lois Solvabilité I et II, j'ai été élu Président du Comité d'Audit de la Mutuelle et j'ai dû me former longuement pour assimiler cette nouvelle

règlementation dite Solvabilité II qui n'est pas accessible facilement. Cela m'a obligé à garder l'esprit en alerte, pour la mise en œuvre de tous ces textes très complexes et informer régulièrement le Conseil d'Administration de l'état de nos travaux.

« Un esprit d'égalité et d'humilité enrichi des compétences et des savoirs de l'autre. »

● Quel regard portez-vous sur la Mutuelle Saint-Christophe ?

Je porte un regard très affectueux et amical. Je la vois évoluer, c'est indispensable et j'aimerais parfois qu'elle accélère sa transformation sachant que la difficulté pour le « pilote » est d'amener tout le monde au même rythme.

PIERRE LEVENÉ, NOUVEL ADMINISTRATEUR

La recomposition du paysage mutualiste est en cours. La Mutuelle est dotée de bons outils et se porte très bien ; dans ce contexte, elle peut se permettre d'accueillir d'autres mutuelles portant les mêmes valeurs. Si une « alliance » devait se faire, il faudrait garder un esprit d'égalité et d'humilité, et s'enrichir des compétences et des savoir de l'autre.

Aujourd'hui il y a un mouvement de concentration des mutuelles initié par les pouvoirs publics et il est de notre devoir et aussi de notre intérêt d'être prêt à accueillir, suivant des modalités qui restent à définir.

En fait, la Mutuelle est à la fois grande et toute petite, tout dépend à qui l'on se compare. Le fait d'être adossé au Groupe AXA nous donne des moyens d'actions que nous n'aurions pas si nous étions seuls et nous permet de grandir.

● **Quelles sont les associations dans lesquelles vous êtes investi, et quelles sont vos fonctions ?**

Jusqu'il y a un mois, j'ai été Président de la Fondation Pierre Fourier – Alix Le Clerc (pendant 2 mandats, soit 12 ans), qui est une fondation que j'ai créée, avec les chanoines de Saint-Augustin de la Congrégation Notre-Dame, qui a regroupé ses 16 établissements scolaires.

J'ai été Administrateur d'une SA, qui a été ramenée dans le giron de la Fondation Pierre Fourier – Alix Le Clerc et je suis aussi Président des Awards de la Finance Altruiste, sponsorisé par la Mutuelle Saint-Christophe.

● **Et maintenant, qu'allez-vous faire ?**

Je ne l'ai pas encore décidé mais j'ai envie d'avoir du temps pour moi et pour mes petits-enfants. ●

● **Que retenir de vos missions auprès du Secours Catholique et de la fondation Caritas ?**

Cette mission de Secrétaire Général du Secours Catholique est une mission d'Eglise, car le Secours Catholique est enraciné dans l'Eglise par son histoire et conserve des liens très importants avec l'Episcopat, le Président et le Secrétaire général étant nommés avec l'accord de la Conférence des Evêques de France.

L'organisme est présent sur toute la France pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion en France, et à l'International dans 80 pays. Nous sommes reliés par ailleurs à Caritas International dont le siège est à Rome, et qui dépend du Saint Père. Ce qui fait que l'Eglise est présente dans 164 pays. Ma fonction m'a amené à manager un très grand nombre de bénévoles et à rencontrer des situations de très grande pauvreté touchant des jeunes, des femmes seules, situations qui se sont accrues avec la crise des réfugiés.

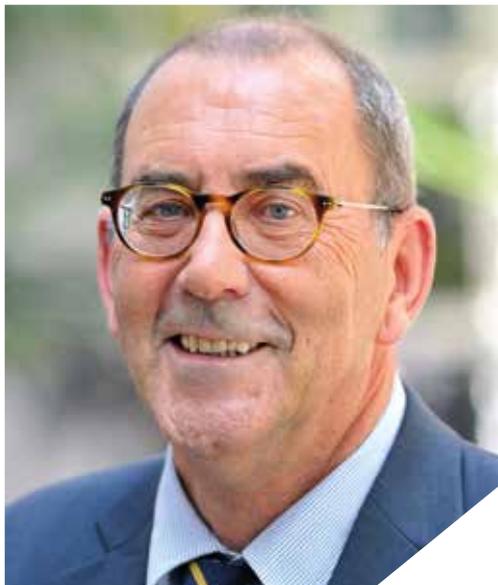
● **L'ensemble de votre parcours personnel et professionnel est marqué par un investissement fort au service de causes sociales. Est-ce une vocation ?**

Je dirais une passion et un engagement réfléchi. Je viens d'une famille de l'Ouest de la France, chrétienne et engagée, avec des grands oncles prêtres, et des tantes religieuses qui vivent le Concile avec une ouverture au monde. Je fais partie de ces chrétiens qui ne sont plus très à la mode aujourd'hui : des chrétiens sociaux ouverts sur le monde. C'est mon parcours, je ne peux pas le renier.

● **Parmi toutes les actions que vous avez menées de par votre fonction ou par votre investissement personnel au sein d'associations, quelle est celle dont vous êtes le plus fier ?**

Celle dont je suis le plus fier est une réforme territoriale qui a permis au Secours Catholique de redéployer ses forces en les mutualisant sur plusieurs diocèses. Il s'agissait de passer d'un modèle à un autre tout en permettant aux personnels administratifs de mener à terme leurs missions, sans renouveler leur poste tel quel mais en les reclassant pour être animateurs sur le terrain et constituer ainsi des équipes plus fortes pour les diocèses avec peu de ressources. Je savais que cette réforme serait difficile à mener et qu'il fallait avant tout convaincre mais c'est probablement celle qui a permis au Secours Catholique d'avoir aujourd'hui des équipes d'animateurs pluridisciplinaires sur l'ensemble du territoire.





PIERRE LEVENÉ, PORTRAIT

Secrétaire général du Secours Catholique pendant 9 ans et délégué général de la fondation Caritas créée par le Secours Catholique, Pierre Levené rejoint la Mutuelle Saint-Christophe, en tant qu'administrateur.



● **Connaissez-vous la MSC et quel a été votre motivation à en devenir administrateur ?**

Je connaissais depuis longtemps la Mutuelle Saint-Christophe, parce que je savais qu'elle était la Mutuelle des Ecclésiastiques. Au Secours Catholique, nous avons fait le choix de nous assurer auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. Elle était réputée être à l'écoute du monde associatif, bien connaître nos métiers et faire preuve d'une grande souplesse ce qui est précieux quand vous devez assurer 70 000 bénévoles à travers la France, avec des changements quasiment quotidiens.

Quand je le pouvais, je venais assister à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. J'ai entendu parler de Mutualité et de ses valeurs de solidarité durant toute ma jeunesse par mes parents. Il était important de cultiver cet esprit mutualiste.

« Une passion et un engagement réfléchi. »

● **La MSC a créé en 2017 le Fonds Saint-Christophe qui cible les jeunes. Quels sont, selon vous, les grands enjeux sociétaux autour de la jeunesse ?**

Les jeunes d'aujourd'hui sont de mieux en mieux formés du fait du niveau élevé de formation mais qui engendre de fait une compétition plus forte. Le grand défi est de ne pas laisser trop de jeunes au bord du chemin.

Le service civique fait en cela un travail très intéressant, en rattrapant des jeunes qui ont échoué dans le travail scolaire, et qui à travers une mission, se redécouvrent des talents et se remobilisent. Ils ont besoin de donner du sens et sont mus par des valeurs de solidarité et de générosité. Nos organisations doivent s'adapter et être prêtes à les accueillir.

● **Quelle perception avez-vous de la Mutuelle ? Quel regard portez-vous sur elle ?**

J'ai le sentiment d'une Mutuelle à l'écoute de ses sociétaires, et sachant s'adapter à des mondes

très différents tels que l'associatif, le scolaire ou les congrégations religieuses. La Mutuelle Saint-Christophe a su se développer sur un marché très concurrentiel et dans des environnements très spécifiques, avec beaucoup d'intelligence. ●

FOCUS

● **Quelle cause nationale, sociale ou sociétale vous tient à cœur ?**

J'en choisirais deux :

1 : L'éducation et la formation des jeunes parce qu'on ne lutte pas contre la pauvreté par des secours mais grâce à une formation adaptée pour que ces derniers puissent accéder à un emploi. C'est d'autant plus poignant que la société se complexifie avec des moyens techniques de plus en plus élaborés.

2 : La deuxième cause qui me tient à cœur n'est pas du tout populaire. Il s'agit de l'état des prisons en France. Pour fréquenter régulièrement les prisons, il y a une surpopulation carcérale qui pose problème ; nous n'avons pas assez travaillé, à l'instar des pays nordiques, les alternatives à l'enfermement. Nos prisons sont remplies de personnes délinquantes mais pas criminelles ou psychologiquement malades et pour lesquelles la prison n'apporte aucun soin ni capacité réelle de réinsertion.

NATHALIE ABIHSSIRA, NOUVELLE ADMINISTRATRICE



PORTRAIT

Ancienne professeur d'allemand, ancienne responsable de projet en développement social au Secours catholique, Nathalie Abihssira est aujourd'hui directrice d'EHPAD à Châlons-en-Champagne.

● **Quel métier et quelle fonction exercez-vous actuellement ?**

Je suis actuellement, et depuis 7 ans, Directrice d'EHPAD à Châlons-en-Champagne d'un établissement de 60 places hébergeant, à la fois de façon permanente mais aussi temporaire, des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans.

● **Est-ce que c'était naturel pour vous dans votre parcours ?**

Non, j'ai un parcours en ressources humaines en entreprise où l'on m'avait confié des missions de formation et de consulting auprès de directions d'entreprise, d'associations et auprès d'administrations. J'ai également enseigné l'allemand en établissement scolaire. Très tôt, j'ai été sur le terrain auprès de jeunes, de personnes SDF, de familles sans papiers, en prévention de la délinquance, aux côtés de salariés et de bénévoles engagés. En 2003, j'assume la Direction de l'Institut de Formation Sociale fondée, sous l'impulsion du Diocèse

de Paris, par l'Arche en France, la Fondation d'Auteuil, le Secours Catholique ...

● **Comment avez-vous connu la Mutuelle Saint-Christophe, et quel regard portez-vous sur elle ?**

Je suis Déléguée de secteur pour la Région Champagne Ardennes et participe à ce titre à des réunions et des formations. Elle est pour moi une mutuelle qui ne ressemble pas aux autres de par les valeurs qu'elle incarne : le sens du partage, la bienveillance, la solidarité, plus de disponibilité et d'esprit mutualiste.

● **Vous allez bientôt rentrer au Conseil d'Administration ?**

Oui, une proposition a été faite en ce sens et j'ai tout à apprendre en tant que nouvel administrateur de la Mutuelle. C'est une expérience qui me fera grandir et que j'aborde avec la conscience d'un parcours personnel et professionnel qui se construit sous le regard du Seigneur. ●

« La Mutuelle incarne le sens du partage, la bienveillance, la solidarité, plus de disponibilité et d'esprit mutualiste. »

LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Nous remercions les délégués sortants pour leur implication et félicitons les 17 délégués nouvellement élus pour le groupement des diocèses et administrations ecclésiales dont 6 nouveaux :

● **Renaud LUGAGNE**

*Responsable travaux,
pour Association diocésaine de Marseille,
pour la région d'Aix- Marseille*

● **Thierry SEGUIN**

*Econome diocésain
pour Association diocésaine de Montauban,
pour la région de Toulouse*

● **Laurent GAUTHIER**

*Délégué diocésain,
pour l'Association diocésaine de Dijon,
région de Lyon*

● **Christian VIAN**

*Directeur des pèlerinages,
pour la Direction des pèlerinages
Digne les Bains,
pour la région d'Aix- Marseille*

● **Francis WAFFELAERT**

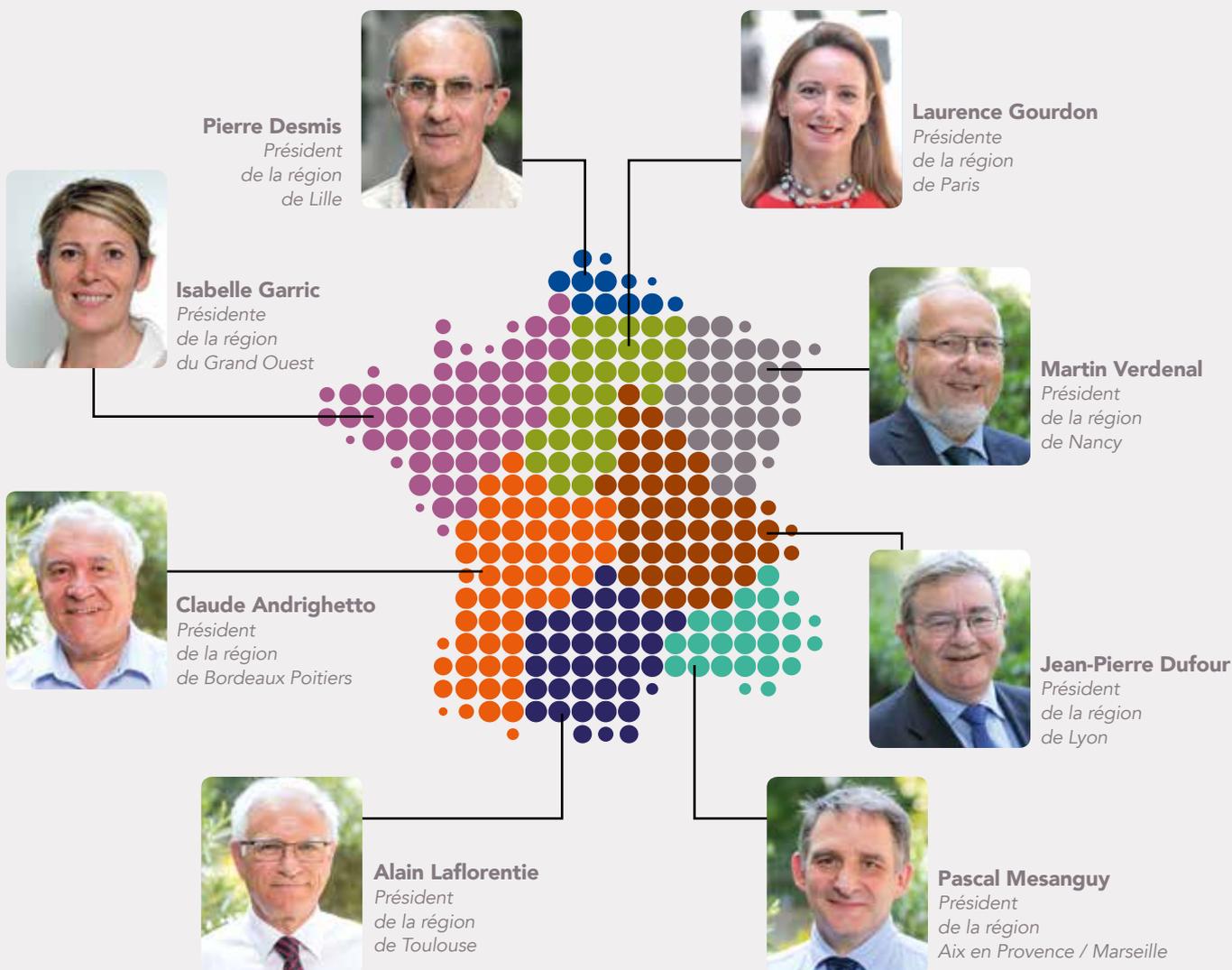
*Père, Chancelier- Directeur
des pèlerinages pour la Direction
diocésaine des pèlerinages,
pour la région de Toulouse*

HUMANITAIRES ET CARITATIFS

● **Elie SAAD**

*Responsable administratif
et financier pour le Mouvement
eucharistique des jeunes,
pour la région de Paris*

LES PRÉSIDENTS DE RÉGION



● LAURENCE GOURDON, NOUVELLE PRÉSIDENTE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

● PORTRAIT

Chef d'établissement du lycée
le Rebours à Paris,
Laurence Gourdon a mis en place
les « Cordées de la réussite »
dans son établissement.

● Quel métier et quelle fonction exercez-vous actuellement ?

Je suis Chef d'Etablissement du Lycée Le Rebours situé à Paris dans le XIII^e. C'est un lycée qui présente la particularité d'être un lycée de Bac -3 à Bac + 5 avec un campus de 550 étudiants répartis en 3 unités : un lycée professionnel, un lycée général et technologique et enfin d'enseignement supérieur.

J'ai par ailleurs la délégation académique régionale d'une organisation professionnelle de représentation de Chef d'Etablissement, technologique de l'UNATP (Union Nationale des établissements technologiques et professionnels) et je siége également au conseil d'administration au niveau national.

● Qu'est-ce qui caractérise votre parcours professionnel en tant que Chef d'Etablissement ?

J'ai un parcours classique, puisque j'ai été enseignante avant d'être chef de cet établissement que je dirige depuis 4 ans et qui est lui, loin d'être classique. En effet, c'est un campus, avec des dispositifs pédagogiques spécifiques, avec une « charte Erasmus », une charte collaborative avec des conseillers au commerce extérieur et des associations qui ont pour mission de rapprocher le monde de l'entreprise et l'école, ce qui crée une certaine dynamique.

● Pouvez-vous nous parler des « Cordées de la réussite » ?

C'est un dispositif d'égalité des chances mis en place en 2008 par Valérie Pécresse lorsqu'elle était ministre de l'Enseignement Supérieur. L'objectif des Cordées est de créer une passerelle entre le lycée et l'enseignement supérieur, avec un axe principal de travail qui est le tutorat d'un jeune en lycée. Ce dernier est accompagné tout au



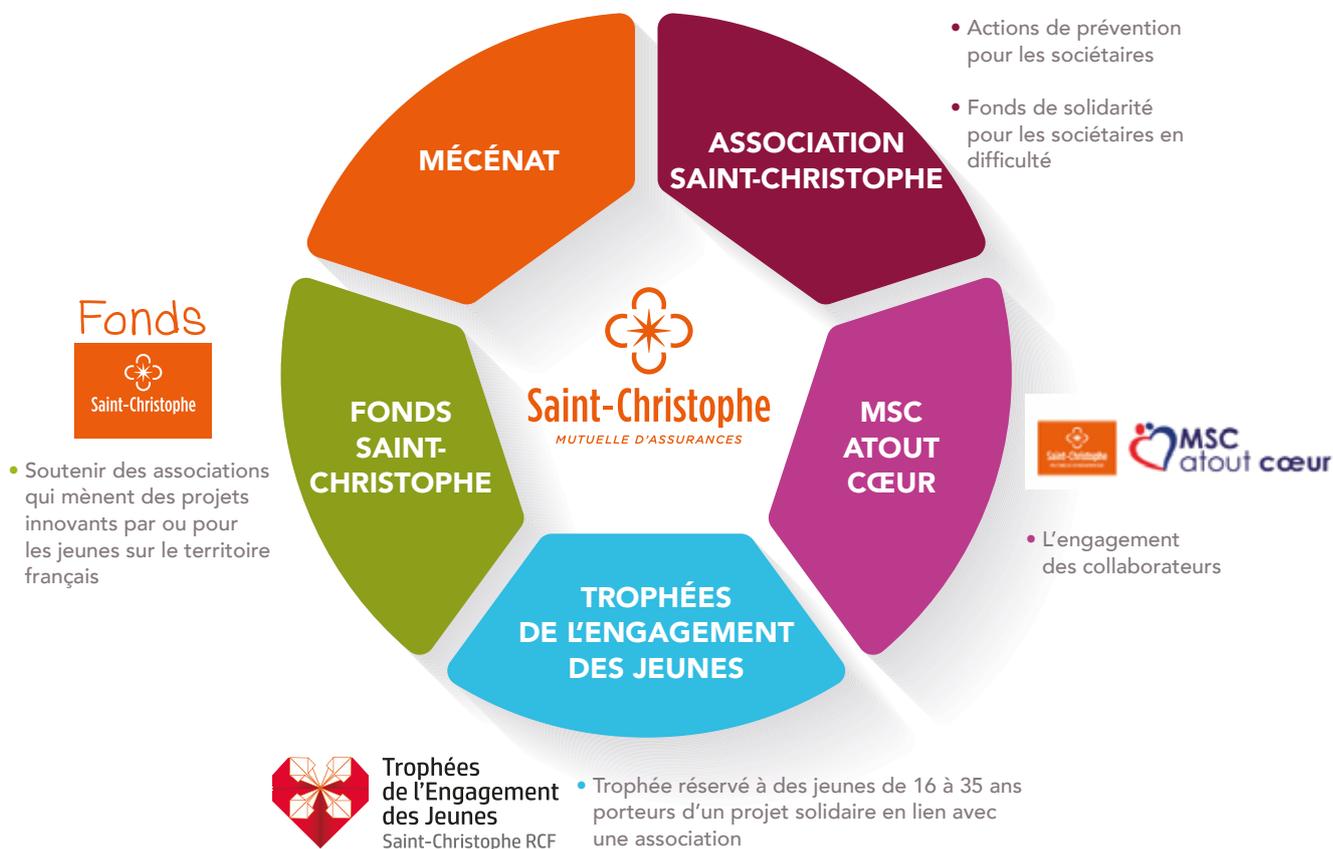
long de la construction de son projet par un tuteur étudiant sur une à trois années. Il s'agit de donner leurs chances à des jeunes issus de milieux défavorisés en termes culturels et sociaux. Le lycée est de ce fait très ouvert sur le monde de l'entreprise, dans l'innovation et l'expérimentation en permanence avec des nouvelles méthodes pédagogiques. C'est également une aventure humaine et institutionnelle entre des établissements qui n'auraient pas eu l'occasion de travailler ensemble. Rentré il y a 6 ans dans le dispositif, le Rebours est tête de cordée. Il intègre chaque année 350 jeunes et accompagne l'action de 10 établissements.

● Quels sont, d'après vous, les grands défis de demain que doivent relever les chefs d'établissements ?

Le grand défi est celui d'inscrire complètement les jeunes dans la mixité sociale et scolaire. Faire de l'excellence, plus que de l'élitisme, avec une adaptation constante à leur évolution et une prise en compte des intelligences multiples que nous devons permettre de faire rayonner. Cela passe sans aucun doute par la mixité scolaire et plus particulièrement par la mixité sociale, notamment pour l'enseignement privé catholique. Nous devons accueillir les enfants de tous les milieux faute de quoi nous aurons une cristallisation des élèves les moins favorisés dans le public. C'est la question du « vivre ensemble » et de la société dans laquelle nous voulons évoluer demain. ●

L'ÉCOSYSTÈME DE LA MUTUELLE

L'assemblée générale de 2017 a validé la création du Fonds Saint-Christophe. L'écosystème de la solidarité se complète ainsi pour répondre au mieux aux besoins des sociétaires et se mettre également au service de l'intérêt général.



LE COMITÉ DE PROJETS DU FONDS SAINT-CHRISTOPHE



1



2



3



4



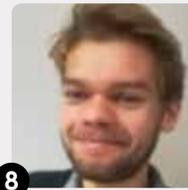
5



6



7



8



9

1 Claude Andrighetto

2 Sabine de Lalun

3 Jean-Pierre Dufour

4 Philippe Duvignac

5 Juliette Minier-Cottin

6 Renan Rioufol

7 Valérie Verchezer

8 Hugo Barthalay

9 Suzanne Gorge



2

● AU COEUR DE LA MUTUALITÉ

PROCHE DE NOS SOCIÉTAIRES	20
RETOUR SUR UNE ANNÉE DE « PRÉCIEUX CONSEILS »	21
COMMISSIONS DES DÉLÉGUÉS : CO-CONSTRUCTION EN ACTION	22
REGARD CROISÉ SUR LA MUTUALITÉ	23
FONDS SAINT CHRISTOPHE	24
TROPHEES DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES 2018	24



Après l'assemblée générale de la Mutuelle, membres du conseil d'administration, délégués et managers, tous engagés pour la Mutuelle !



● PROCHE DE NOS SOCIÉTAIRES

Nous avons donné la parole à nos sociétaires en les interrogeant sur leur degré de satisfaction à chaque étape de leur parcours client : souscription, sinistre, gestion de leur contrat, expérience sur le web...

« Je me sens investi au quotidien auprès de mes sociétaires afin de leur apporter la meilleure réponse possible et trouver des solutions en adéquation avec leurs problématiques terrain. »

Frédéric, Inspecteur Commercial

« Mon objectif métier : Être à vos côtés et vous garantir notre accompagnement dans des moments de détresse. »

Mes projets : Vous mettre en relation avec des réseaux partenaires, simplifier l'indemnisation de certains sinistres et proposer des services en ligne améliorés. »

Pascale, Responsable Indemnisations

« Ce qui me tient à cœur dans mon métier, c'est de faire en sorte que pour mon sociétaire ce soit simple et facile de s'assurer. Grâce à un questionnaire, je l'aide à identifier ses besoins, après quoi nous mettons en place ensemble la solution la plus adaptée, sachant que je vais le décharger au maximum des aspects administratifs, pour une souscription sans effort de sa part. »

Jean-François, Conseiller Commercial

« Chaque interaction avec un sociétaire a un enjeu fort : elle va, soit conforter sa fidélité, soit la fragiliser. Ainsi, c'est un métier exigeant qui requiert de mobiliser constamment toutes ses capacités d'attention et d'empathie. »

Eve, Responsable Relation clients

« Je vous accompagne de la déclaration au règlement final et reste toujours disponible par téléphone ou par mail pour vous conseiller. »

Alexandre, Service indemnisations

Au travers de cette enquête, nous souhaitons avant tout identifier les points d'insatisfaction afin d'améliorer nos process, notre accueil pour leur offrir le meilleur service et co-construire notre relation.

Taux de satisfaction	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
Manière dont la MSC porte ses valeurs	75%	77%
Produits et services	78%	80%
Déroulement de la souscription	90%	86%
Organisation et fonctionnement de la vie mutualiste	93%	96%

ET MAINTENANT ?

Les résultats de cette enquête sont de bonne qualité. Ils démontrent l'engagement et le professionnalisme des collaborateurs de la mutuelle mais nous avons encore des étapes à franchir pour parvenir à l'excellence.

Nous devons poursuivre sur le chemin de la qualité de service en rendant notamment plus fluide pour nos sociétaires le parcours de souscription de gestion et de règlement des sinistres. Enfin, en communiquant mieux sur notre écosystème de solidarité, nous continuerons à faire vivre les valeurs de la Mutuelle au cœur des territoires.

Cette enquête a vocation à être réalisée tous les 2 ans afin de mesurer collectivement notre amélioration de la qualité de service. ●



Elisabeth Pacaud à la Mutuelle Saint-Christophe lors du Conseil régional de Paris.

«Animation, efficacité, convivialité : les trois clés de la fidélisation des bénévoles.»

Elisabeth Pacaud,
France Bénévolat

RETOUR SUR UNE ANNÉE DE « PRÉCIEUX CONSEILS »

Entre mars et novembre 2017, se sont déroulés les traditionnels Conseils Régionaux dans nos 8 régions mutualistes.

Temps fort de la vie mutualiste en région, ces manifestations permettent de faire un point sur l'actualité de Saint-Christophe Assurances, mais également d'aborder une thématique choisie par nos délégués. En 2017, le thème choisi était le bénévolat.

Comment faire appel au bénévolat ? Quels sont les risques, les obligations réglementaires ? Comment accompagner le bénévole dans sa structure ? Comment animer les bénévoles ? Comment assurer les bénévoles ? Autant de questions posées par notre sociétariat auxquelles il était important de répondre.

Nous avons fait appel à un partenaire spécialiste du sujet : France Bénévolat, qui, après un exposé présentant les tendances et données clés du bénévolat en France, a rejoint une table ronde constituée de sociétaires de la mutuelle pour aborder les enjeux plus spécifiques à nos groupements.

Ces échanges lors des conseils régionaux ont été le point de départ de travaux portés aujourd'hui par l'Association Saint-Christophe sur la construction d'un guide et d'outils dédiés au bénévolat à destination de nos sociétaires, toujours en partenariat avec France Bénévolat. ●

CHIFFRES CLÉS DU BÉNÉVOLAT



20 430 000

bénévoles en 2016
soit 2 français sur 5
et +12% depuis 2010



+ 17%

depuis 2010 soit 1 français sur 4



3 200 000

bénévoles ponctuels
soit +40% depuis 2010

Source : France Bénévolat 2016 d'après un sondage IFOP

Je ne connais pas votre destinée mais je sais cependant que si vous ne trouvez pas une façon d'être utile aux autres, vous ne serez pas heureux.

Albert Schweitzer, médecin – pasteur

LA COMMISSION DES DÉLÉGUÉS : LA CO-CONSTRUCTION EN ACTION

Le délégué est un véritable acteur de la vie mutualiste et du développement en région. Chaque année, les délégués se réunissent par groupement en commission nationale pour partager les sujets d'actualité, travailler sur les évolutions à envisager et s'enrichir sur des points techniques assurance.

Ce rendez-vous est un espace d'expression essentiel dans notre démarche de co-construction de la mutuelle de demain, de rencontre avec les équipes de Saint Christophe Assurances, où le délégué peut s'exprimer non seulement en tant que sociétaire mais également en tant que représentant du groupement auquel il appartient. Le partage d'informations se fait dans les deux sens : de la Mutuelle vers les délégués et inversement.

En 2017, nous avons réuni 3 commissions nationales : celle des Institutions ecclésiastiques (sous la présidence de François Bachy), celle des Instituts religieux (sous la présidence de Sr Marie Christine Messin) et celle des Etablissements

d'enseignement (sous la présidence de Jean Pierre Dufour). Ces commissions ont été l'occasion d'aborder divers sujets tels que la cartographie des risques, l'évolution des espaces sociétaires et des services en ligne, la responsabilité des dirigeants ou encore des points plus spécifiques à chaque groupement tels que les pèlerinages pour les diocèses ou encore l'évolution de l'offre assurance scolaire avec les établissements scolaires. Les participants des commissions nationales des Instituts religieux et des Institutions ecclésiastiques ont également été associés à la démarche de construction de l'enquête de satisfaction adressée à nos sociétaires début 2018. ●



De gauche à droite : Commission des délégués des établissements d'enseignement, Conseil régional d'Aix et Conseil régional de Nancy.



REGARD CROISÉ SUR LA MUTUALITÉ



RENAN RIOUFOL
RESPONSABLE DE LA MUTUALITÉ,
DES MARCHÉS ET DES PARTENARIATS

● La genèse

L'origine de la mutuelle est le souhait de l'abbé Thuault de créer une structure en adéquation avec sa philosophie qui va regrouper les prêtres pour acquérir et assurer des automobiles à tarif avantageux.

La vision mutualiste est née.

● Les fondations

Le système mutualiste repose sur 4 piliers :

- La solidarité entre sociétaires
- Une lucrativité limitée
- Un modèle de gouvernance
- Une redistribution des excédents

Ces 4 piliers assurent la pérennité de la mutuelle et la gouvernance, composée de délégués élus, de délégués en région et d'administrateurs, en est le socle. Ils sont impliqués dans la construction de l'offre de services et ils sont parties prenantes dans les solutions à apporter. Ainsi, les commissions nationales permettent d'échanger et de partager sur les besoins de nos sociétaires. Elles constituent une feuille de route pour les collaborateurs de la Mutuelle et donnent un sens à notre métier.

● Le devenir

La mutuelle continue à se développer en accueillant naturellement des sociétaires d'environnements tels que le médico-social, la formation, l'éducation portant les mêmes valeurs. ●



BRIGITTE VIOLET
RESPONSABLE DE LA RÉGION EST/ SUD EST

Chaque région mutualiste est représentative de son territoire. Notre mutualité, par son découpage, s'inscrit dans la diversité des régions.

Le délégué est un véritable acteur de la vie mutualiste et du développement en région. Il est le maillon indispensable qui fait vivre la mutualité et les valeurs de la Mutuelle Saint-Christophe qu'il incarne.

● Comment cela se traduit-il sur le terrain ?

Un délégué qui accompagne son inspecteur commercial lors d'un RDV chez un sociétaire ou un prospect, un autre à l'initiative de réunions de prévention à destination des sociétaires, un troisième qui ouvre son réseau de connaissance dans le domaine du sanitaire et social à un inspecteur ou encore un autre qui nous demande d'intervenir dans les réunions de chefs d'établissements sur proposition de nos délégués auprès des directeurs diocésains ou lors de réunions des UROGEC.

Autant d'initiatives ou d'interventions du délégué qui nous permettent de mieux connaître, comprendre et servir nos sociétaires.

● Un espace d'échanges en construction

Nous travaillons actuellement au déploiement de l'espace délégués qui permettra à chaque délégué, non seulement de savoir ce qu'il se passe dans sa région mais également de pouvoir y consulter les comptes rendus de réunions, les comités mutualistes, les interventions régionales diverses. Cet outil renforcera le lien et la communication entre les délégués au sein d'une même région et facilitera également les échanges des délégués entre les régions, entre les différents groupements. Il n'a pas vocation à se substituer aux échanges de proximité mais il permettra paradoxalement de rapprocher les uns des autres en partageant les informations au fil de l'actualité. ●



Conseil d'administration du Fonds Saint-Christophe.

FONDS SAINT CHRISTOPHE

En 2017, La mutuelle a créé un Fonds de dotation pour promouvoir ses valeurs d'engagement et de solidarité en positionnant la mutuelle comme « entrepreneur de solidarité » au service de l'intérêt général.

Fonds



Prenant sa source dans l'objet de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, le Fonds Saint-Christophe a pour vocation de développer et de soutenir des activités et organismes d'intérêt général agissant dans le champ de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement, dans les domaines de l'éducation, la culture, l'action sociale et la santé au bénéfice des personnes en situation

de fragilité en s'appuyant sur le réseau de la mutualité. Considérant comme un enjeu sociétal de donner aux jeunes les moyens d'agir et d'innover, le Fonds Saint-Christophe a choisi de s'engager aux côtés des jeunes au travers de partenariats et d'appels à projets à destinations du monde associatif. ●

TROPHÉES DE L'ENGAGEMENT DES JEUNES 2018 : LE SUCCÈS AU RENDEZ-VOUS !

Soutenu par le Fonds Saint-Christophe, Saint-Christophe assurances et RCF ont organisé une nouvelle édition des Trophées de l'Engagement des Jeunes.



Trophées
de l'Engagement
des Jeunes
Saint-Christophe RCF

Ce concours a pour objectif de soutenir la dynamique d'engagement des jeunes de 16 à 35 ans en récompensant des porteurs de projets solidaires, dans les domaines culturel, artistique, humanitaire ou social, en lien avec le monde associatif.

Résultat : Plus de 100 dossiers ont été déposés, 8 lauréats régionaux ont été sélectionnés par les comités mutualistes, un lauréat national a été élu par un vote en ligne ouvert

à tous, et un prix « coup de cœur » a été décerné par le Fonds Saint-Christophe. (Les prix ont été remis lors de cérémonies en région et lors de la convention du 19 juin au Collège des Bernardins.) ●

Retrouver les vidéos des lauréats sur le site www.trophees-engagement.fr et sur les réseaux sociaux : #TropheesdelEngagement



● LA MUTUELLE EN ACTION

3

PLAN STRATÉGIQUE DE LA MUTUELLE À 2020	28
COMITÉ DE DIRECTION	29
FAIRE DE LA CONFORMITÉ UNE OPPORTUNITÉ !	30
ILS NOUS FONT CONFIANCE	31
SAINT-CHRISTOPHE VOUS ACCOMPAGNE AU-DELÀ DU CONTRAT	32
SCP : ASSURANCES DE PERSONNES, SCOLIDARITÉ.....	33
LES ÉQUIPES DE LA MUTUELLE À LA LOUPE	34
POLITIQUE RSE... LA MUTUELLE AUSSI EST AU RENDEZ-VOUS !	36
LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS À LA MSC	37
L'ALTRUISME COMME ADN	37
LA MUTUELLE ? CE SONT LES COLLABORATEURS QUI EN PARLENT LE MIEUX	38



Les collaborateurs de la Mutuelle s'engagent au quotidien dans la bonne humeur.



2020 ENSEMBLE !



2020 ensemble, un plan stratégique qui conjugue les marchés de la mutuelle et son ouverture. Une dynamique engagée en 2017 qui se poursuit autour de 5 axes stratégiques.

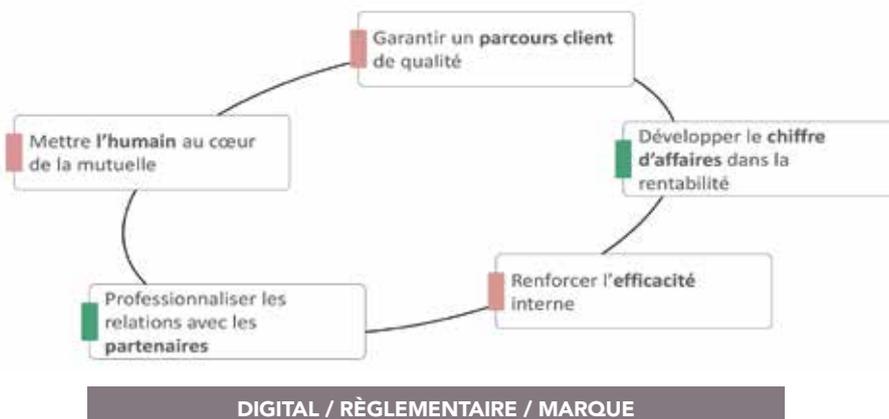
Notre ambition est d'être un assureur légitime de l'économie sociale et solidaire, ancrée sur nos valeurs humanistes et chrétiennes.

Notre raison d'être : vivre en mutuelle altruiste.

2020 Ensemble permet de garantir le développement de la Mutuelle dans la transformation, pour qu'elle puisse faire face aux défis de demain tout en préservant sa singularité.

La Mutuelle écrit un chapitre de transformation pour répondre aux exigences réglementaires, être plus productive pour mieux investir, et garantir un parcours sociétair de qualité. De nombreux travaux sont organisés tout en préservant l'action au quotidien. La démarche est organisée sur les trois prochaines années, avec un plan informatique ambitieux mais réaliste.

PLAN 2017 – 2020 DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION DE LA MUTUELLE



CONCRÈTEMENT LES PILIERS DE DÉVELOPPEMENT

- La préservation de nos portefeuilles historiques que sont les instituts ecclésiiaux, les instituts religieux, l'enseignement catholique et les personnels/bénévoles de ces institutions, grâce au professionnalisme des équipes en contact avec les sociétaires. De l'évaluation du risque au conseil de prévention, du règlement de sinistres à la gestion quotidienne des contrats, la proximité avec les sociétaires et les réseaux de distribution est un gage de qualité.
- Le développement sur le médico-social, l'action sociale et la formation, cœur de notre savoir-faire constitue des relais de croissance rentable. Par transposition de notre expertise depuis 50 ans, notre gamme s'élargit au service des associations de l'économie sociale et solidaire. Par des partenariats alignés avec notre marque, notre résonance s'élargit naturellement, sans perdre l'âme de la Mutuelle.

- Un parcours sociétair de qualité : notre ambition est de piloter la qualité de service afin d'assurer un niveau de satisfaction égal, quel que soit le mode d'interaction avec la Mutuelle, à tous les moments de vie du contrat. Que ce soit par téléphone, par mail, par le site ou les espaces sociétaires, le professionnalisme de la Mutuelle doit être le même. Grâce à notre enquête sociétair, nous posons les jalons de la mesure.
- L'efficacité au cœur de l'action : la recherche de productivité pour permettre de renforcer les investissements et répondre aux nombreuses normes nouvelles. Cela se traduit par des organisations internes concentrées sur l'efficacité, une communication inter équipe plus efficace et un partage d'informations qui facilite l'action au quotidien.
- La mutualité et les équipes internes : la recherche de talents, d'expertise et de mise en commun d'idées pour progresser ensemble. Du terrain à la conception de l'offre et des services, la mutualité dispose d'un modèle unique de co-construction favorable à l'évolution permanente et attachée à la réalité. ●

LE COMITÉ DE DIRECTION



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO :

- **Marc Etévé**
Directeur Technique
- **Philippe Duvignac**
Directeur Sociétaires,
Digital et Partenariats
- **Maryse Bellouar**
Directeur des Systèmes
d'Information
- **Patrick Guézais**
Directeur Général adjoint
- **Sabine de Lalun**
Directeur Général
- **Xavier Demaret**
Directeur Administratif
et Financier
- **Agathe Crédoz**
Directeur des Ressources
Humaines, de la Communication
Interne et de la Responsabilité
Sociale d'Entreprise (RSE)



FAIRE DE LA CONFORMITÉ UNE OPPORTUNITÉ !

LA DIRECTIVE DE LA DISTRIBUTION ASSURANCE

Son application dès le 1^{er} octobre 2018 dans notre mutuelle impose des changements importants tant pour le réseau d'inspecteurs et les services souscription que pour les fonctions supports intervenant dans la conception et le suivi des produits d'assurance.

Dès septembre 2017, Saint-Christophe a initié pour l'ensemble de ses structures (MSC, SCP et SASC) un certain nombre d'actions mobilisant les équipes commerciales, techniques, marketing et informatique.

Ces actions s'articulent non seulement autour de la mise en place de fiches d'information produit normalisées mais consistent également à mettre en place l'information précontractuelle dans la démarche de vente et les outils de souscription.

Enfin, les sujets tels que la gouvernance des produits pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de nos sociétaires, la prévention des conflits d'intérêts et la formation continue des réseaux de distribution et services de souscription sont au cœur du dispositif. Cette directive sera également l'opportunité pour la Mutuelle d'étudier la mise en place de l'« e-signature ». Les travaux à mener sont importants et s'étaleront au-delà de l'année 2018.



LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

L'année 2018 va se caractériser par une préparation active de la Mutuelle, de ses filiales et des entités qui lui sont rattachées, à leur mise en conformité au RGPD qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. Tout d'abord, un délégué à la protection des données personnelles a été désigné et mutualisé à l'ensemble de ses structures. Un plan d'actions est en cours de réalisation, il sera déployé sur deux années. Parmi les actions prioritaires réalisées, on peut noter la refonte des mentions d'informations sur le site internet et des documents contractuels ainsi que la révision de la gouvernance. De plus, une formation obligatoire a été dispensée aux collaborateurs de la Mutuelle car, rappelons-le, la protection des données personnelles est l'affaire de tous ! Tous les secteurs de l'entreprise

sont concernés à partir du moment où des données à caractère personnel sont traitées (collectées, consultées, exploitées, stockées...).

*« La protection
des données
est l'affaire
de tous »*

Le rôle principal du délégué à la protection des données (DPD ou DPO en anglais) est de conseiller le dirigeant sur les obligations qui lui incombent en matière de protection des données à caractère personnel, de veiller à la mise en œuvre de mesures appropriées et leur bonne application, d'informer en cas de manquements constatés. Le DPD doit également s'assurer de la bonne gestion des demandes d'exercice

de droits mais aussi dispenser des conseils sur les études d'impact sur la vie privée et tenir l'inventaire des traitements. ●



ILS NOUS FONT CONFIANCE

LES INSTITUTIONS



- CEF
- CORREF
- SGEC
- ...

- AVISE
- FNOGEC
- France Bénévolat
- Labo ESS
- SNCEEL

- SPELC
- SYNADIC
- UNETP
- URIOPS
- ...



LES ORGANISMES PROFESSIONNELS

LES COURTIERS



- 100 courtiers en IARD
- 30 courtiers en Collectives
- Courtier grossiste
- CSCA
- ...

- Courtiers gestionnaires
 - GIEPS
 - MCO
 - UGIPS
 - ...



LES DÉLÉGATAIRES DE GESTION

LES MUTUELLES ET INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



- Mutuelle Saint-Martin
- ROAM
- Uniprévoyance
- ...

- Avocats
- AXA Assistance
- Experts auto/habitation
- Itelis

- JURIDICA
- Médecins conseil
- PLURIDIS
- ...



LES RÉSEAUX D'EXPERTS

LES RÉASSUREURS ET CONSEILS



- AXA
- ...

SAINT-CHRISTOPHE VOUS ACCOMPAGNE AU-DELÀ DU CONTRAT

GÉNÉRATION NUMÉRIQUE

Génération Numérique est le partenaire privilégié de la Mutuelle et de l'association Saint-Christophe pour la prévention des risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux. Ce partenaire est intervenu à de nombreuses reprises, lors de manifestations telles que les réunions de courtiers, les commissions nationales, à la CORREF, au Printemps du numérique à Saint-Malo, lors de réunions de

chefs d'établissements et dans les établissements scolaires pour alerter sur les dangers du « mauvais usage » d'internet adaptant ses présentations à des publics très différents. Les fiches pratiques qu'elle conçoit sont téléchargeables sur le site de Saint-Christophe Assurances.



GESTION DE CRISE

Les sociétaires sont souvent mieux préparés à gérer les sinistres que les rumeurs ou les polémiques médiatiques qu'internet accélère fortement.

Aussi, Saint-Christophe s'engage à assurer la continuité des activités des établissements en cas de crise, à protéger leur image et à rassurer leurs interlocuteurs.

Tout établissement assuré subissant un sinistre pris en charge par un contrat d'assurance de la Mutuelle peut être accompagné en cas de gestion de crise. Ce service gratuit est complémentaire aux risques couverts.

Un simple appel téléphonique à la Mutuelle Saint-Christophe pour lui expliquer la situation suffit à déclencher la prise en charge dans les 2h par un expert de gestion de crise. Celui-ci consacrera 16 h à la crise pendant la semaine suivante et apportera tous conseils nécessaires (analyse, langage, relations presse, soutien psychologique...).



BON À SAVOIR

Les services associés de l'Association Saint-Christophe mettent gratuitement les sociétaires en relation avec des professionnels de la communication pour anticiper les situations de crise et s'y préparer. Un accompagnement qui se décline pour tous nos sociétaires faisant face à un sinistre.

LA TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE



Saint-Christophe assurances en partenariat avec AXA Assistance propose ce service à ses sociétaires dotés d'un contrat santé.

Simple et sécurisée, la téléconsultation médicale permet de consulter un médecin à distance par téléphone ou vidéo 24h/24 et 7j/7 en France et partout dans le monde.

Un problème de santé, un médecin traitant absent, besoin d'un avis médical... Sur simple appel auprès d'une équipe médicale basée en France, le sociétaire peut faire un point sur sa situation ou celle d'un membre de sa famille et obtenir une réponse santé adaptée.

Toujours proche de ses sociétaires, Saint-Christophe assurances les accompagne au quotidien grâce à des services innovants. ●



L'équipe Saint-Christophe Prévoyance

● LES ASSURANCES DE PERSONNES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Saint-Christophe Prévoyance (SCP) poursuit sa croissance dans le monde de l'Économie Sociale et Solidaire sur 2017 avec une augmentation de son CA de + 11,27% portant ainsi à 29% son poids dans le CA global Saint Christophe assurances.

L'équipe s'est renouvelée et étoffée pour accompagner la rentabilité technique.

ETUDA VENIR

Saint-Christophe Prévoyance propose à l'ensemble des établissements scolaires un dispositif collectif de couverture des frais de scolarité : ETUDA VENIR.

L'association Scolidarité a confié à Saint Christophe Prévoyance la gestion et le déploiement d'un dispositif

permettant, sur les bases d'une solidarité entre les établissements sociétaires, une couverture des frais de scolarité en cas de défaillance des répondants financier (décès et invalidité) jusqu'au baccalauréat.

La gestion désintéressée de ce contrat permet à Scolidarité de disposer des moyens d'une solidarité sociale et économique et d'apporter des aides locales lors de catastrophes ou d'évènements graves.

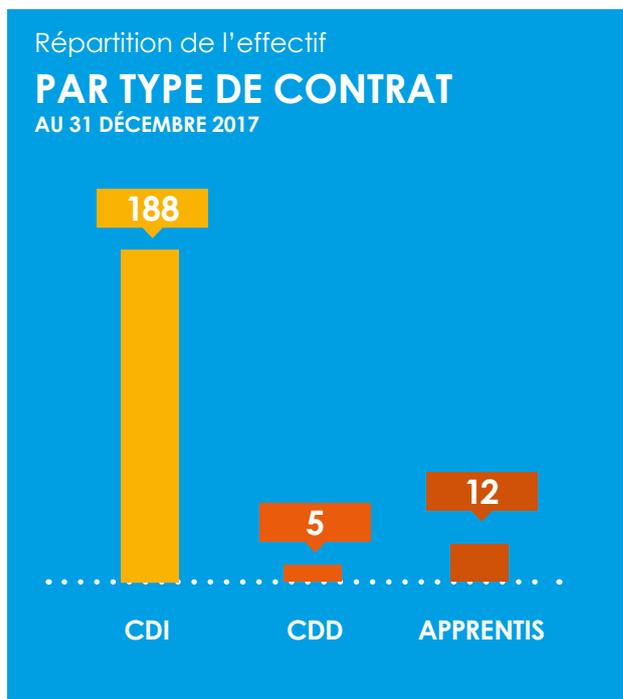
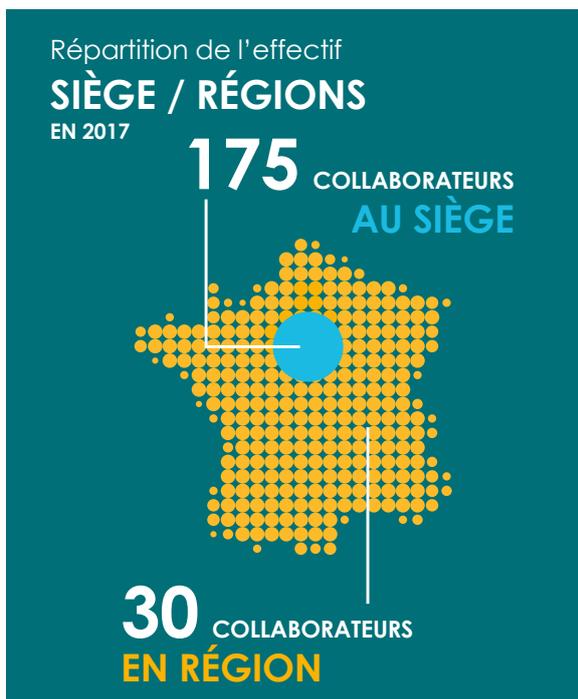
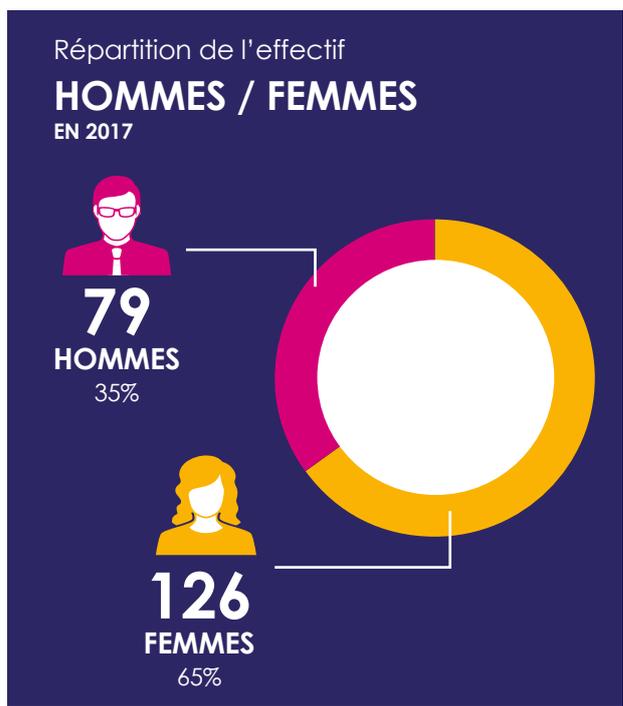
Ainsi, en 2017, Scolidarité a accompagné quatre établissements scolaires en Guadeloupe suites aux tempêtes Maria et Irma.

SCP est aujourd'hui un des acteurs incontournable sur ce marché et travaille activement au déploiement de cette solution parfaitement en ligne avec son histoire et son ADN. ●

LES ÉQUIPES DE LA MUTUELLE À LA LOUPE



205
COLLABORATEURS
en 2017





ANCIENNETÉ MOYENNE

9,8 ANS

ÂGE MOYEN

43,3 ANS

Indicateurs

ENQUÊTE SOCIALE «HORIZON»

TAUX D'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

73,50%

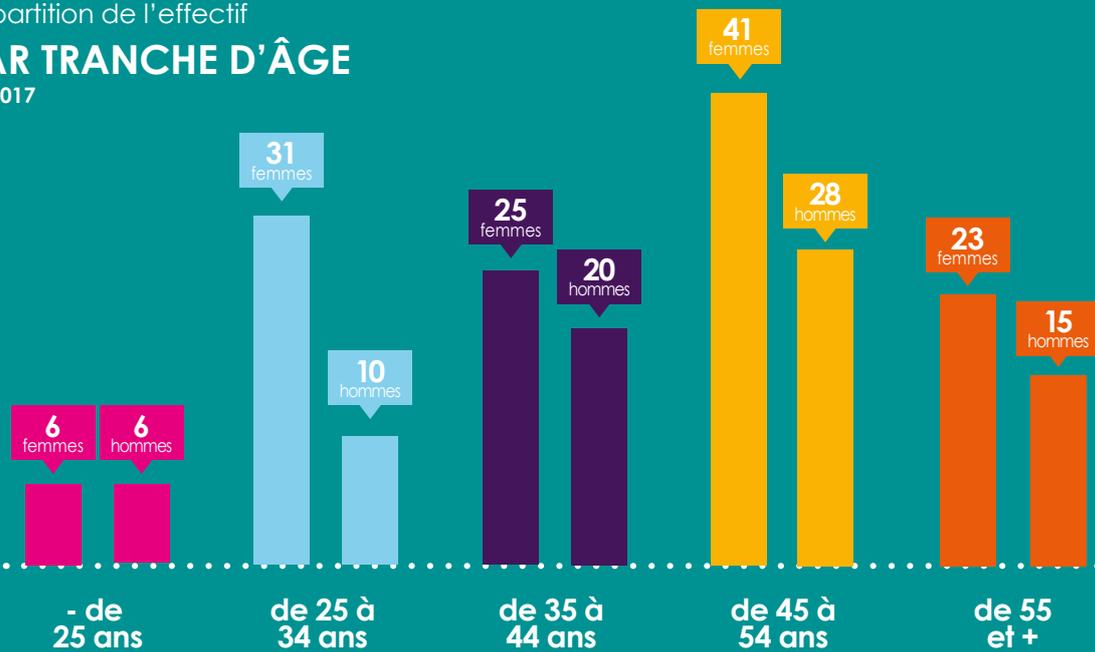
TAUX DE SATISFACTION QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

65,60%

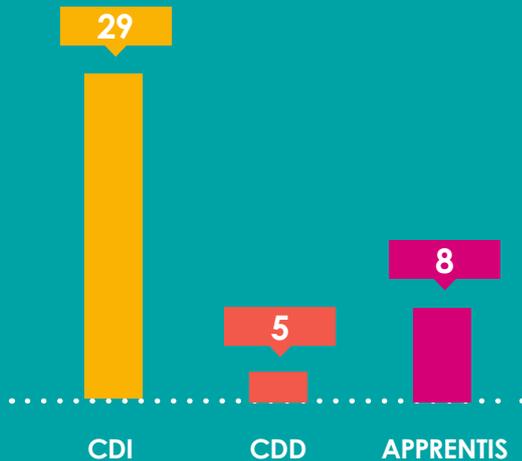
Répartition de l'effectif

PAR TRANCHE D'ÂGE

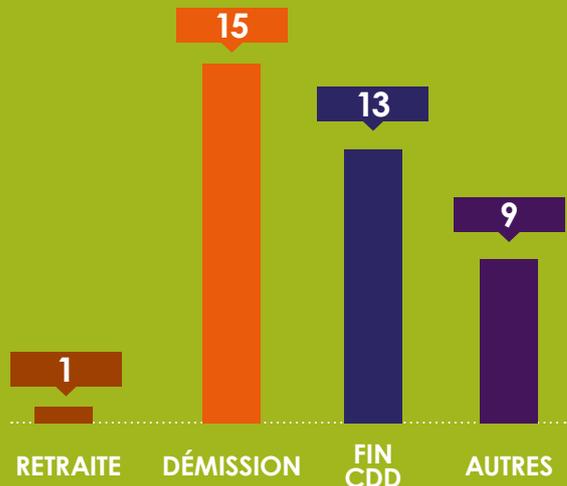
EN 2017



42 NOUVEAUX COLLABORATEURS EN 2017



38 FINS DE CONTRATS EN 2017



POLITIQUE RSE... LA MUTUELLE AUSSI EST AU RENDEZ-VOUS !



Les valeurs auxquelles nous adhérons et que nous portons n'ont de sens que si nous nous attachons à les traduire à travers chacune de nos actions. Partie de ce constat, la Mutuelle Saint-Christophe s'inscrit dans une dynamique volontariste et souhaite franchir un cap en formalisant sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE). L'année 2017 a été consacrée au diagnostic de nos pratiques responsables. Le résultat est très encourageant et fait état de réalisations déjà remarquables. Pour n'en citer que quelques-unes, notons l'offre de prévention et de services associés très développée pour nos sociétaires. En interne, les indicateurs sociaux sont très positifs, notamment en termes de diversité à tout niveau hiérarchique, de dialogue social ou encore de fonds alloués à la formation des collaborateurs (équivalents au double du montant conventionnel !). Le reporting environnemental suivi depuis 2012 nous donne une vision claire de l'évolution de notre

consommation d'énergie et nous a permis de constater des réductions de consommation importantes liées notamment à une politique de travaux d'aménagement au sein de nos locaux.

'Inspire' est le nom choisi pour désigner le programme responsable de la Mutuelle Saint-Christophe. La volonté de mettre en place un tel programme est directement portée par l'ensemble du Comité de Direction qui, à l'écoute de ses parties prenantes, construit un plan d'actions à horizon 2020. Sept enjeux majeurs ont ainsi émergé et structurent le programme 'Inspire' (cf schéma ci-contre ci-dessus). Parmi les engagements formalisés à partir de ces enjeux, sont à noter l'intensification des efforts de réduction de notre empreinte carbone ainsi que le travail sur l'accessibilité de nos offres et de nos services, notamment à destination des personnes en situation de handicap. ●

LE BIEN-ÊTRE DES SALARIÉS

Parce qu'une bonne qualité de vie au travail passe aussi par des moments conviviaux entre collègues, des « rendez-vous bien-être » s'organisent chaque semaine sur le temps du déjeuner. Pour les férus de sport, l'équipe Saint-Christophe running se retrouve tous les mardis midi pour fouler les allées du Jardin du Luxembourg. La chorale rassemble quant à elle les artistes en herbe autour d'un registre éclectique, mêlant gospel et variété française. Enfin, les ateliers détente, animés par une collaboratrice, mêlent exercices de respiration, étirements doux et moments de méditation, pour un moment de relaxation total ! ●



Atelier relaxation

L'ALTRUISME COMME ADN

PÈLERINAGE DE LOURDES 2017

Ils étaient 18 bénévoles, collaborateurs ou retraités de la Mutuelle Saint-Christophe et d'AXA venus accompagner et encadrer les malades du Pélérinage à Lourdes pendant 5 jours. La mission des bénévoles a débuté en gare Montparnasse le vendredi 11 août où les malades ont été pris en charge et acheminés jusqu'à leur hébergement. La semaine s'est organisée autour d'activités variées : visite de la maison de Sainte Bernadette, passage à la grotte et à la piscine, messes, procession, pique-niques, courses souvenirs etc. En lien avec le thème du Pèlerinage 2017 « Le Seigneur fit pour moi des merveilles », les malades ont été invités à participer à un atelier d'écriture : leurs messages étaient ensuite accrochés sur l'arbre des merveilles.

MARCHÉ DE NOËL

En décembre, la Mutuelle Saint-Christophe a organisé son marché de Noël annuel. Les bénévoles des associations Mali Médicament, Soieries du Mékong et Notre Dame de Salut

ont pu exposer et vendre des produits artisanaux (art africain, foulards en soie, confitures maison, etc.) confectionnés soit par des bénévoles, soit par les populations locales qu'ils accompagnent et soutiennent. De leur côté, les collaborateurs de la Mutuelle avaient préparé des gâteaux qu'ils ont pu vendre à l'ensemble de leurs collègues. Les fonds ont été récoltés au bénéfice du Secours Populaire, l'association Fil Rouge de la Mutuelle pour 2018.

COLLECTE DE PRODUITS D'HYGIÈNE AU PROFIT D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE SANS-ABRIS

Shampoings, gels douche, dentifrices et autres échantillons de parfum sont autant de produits nécessaires aux plus démunis pour retrouver hygiène et estime de soi. La générosité des collaborateurs de la Mutuelle a permis de collecter près de deux cents flacons au profit du centre d'accueil pour sans-abris de Périchaux (Depaul). ●



Pèlerinage Notre Dame de Salut



Collecte de produits d'hygiène au profit du Centre Périchaux

LA MUTUELLE ? CE SONT LES COLLABORATEURS QUI EN PARLENT LE MIEUX

La Mutuelle Saint-Christophe a accueilli en un an une trentaine de nouveaux collaborateurs en remplacement de postes vacants essentiellement. Premières impressions ou bilan d'une année écoulée, comment le résument-ils en une phrase ?

« Déjà une année ! Une belle année passée à la Mutuelle, aussi enrichissante humainement que professionnellement ! »

Patrice,
Inspecteur Commercial région Est

« Un édifice chaleureux, un accueil gracieux et un esprit d'équipe harmonieux. »

Linda, SRC

« Une entreprise qui vous accueille avec bienveillance ! Quel que soit le niveau hiérarchique, chacun a su se rendre disponible pour faciliter mon arrivée et mon intégration. »

Luizette, SRC

« La Mutuelle est une entreprise surprenante où les valeurs d'altruisme et de solidarité qui la constituent sont avant tout incarnées par chacun des collaborateurs ! »

Juliette,
Communication Interne et RSE

« Ici, les relations avec nos sociétaires sont individualisées et choyées et cela se ressent jusque dans les fonctions supports ! »

Benjamin,
DSI

« Des espaces haut en couleurs et chaleureux tout comme ses collaborateurs. Merci ! »

Séréna,
pôle Marketing

« La Mutuelle Saint-Christophe est en train de s'ouvrir à l'ESS : arriver à ce moment charnière de son histoire est absolument passionnant ! »

Marion, marchés mutualité et communication externe

« Avoir à cœur de développer les relations entre les services et avec les sociétaires, c'est l'avenir du métier ; et ça, la Mutuelle Saint-Christophe l'a bien compris. »

Robert, Indemnisation

« Une entreprise à taille humaine avec de belles valeurs et où chacun est important. »

Nathalie,
direction générale



● RAPPORT FINANCIER

4

COMPTES	40
ANNEXE AUX COMPTES	45
RAPPORTS ET RÉOLUTIONS	79

441

40

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

● COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT	41
BILAN	42
ENGAGEMENTS HORS BILAN	44

COMPTES DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers d'euros

Compte non technique	Opérations au 31/12/2017	Opérations au 31/12/2016	Opérations Nettes au 31/12/2017	Opérations Nettes au 31/12/2016
Primes acquises	88 733	-26 672	62 061	58 114
• Primes	88 704	-21 585	67 119	58 142
• Variation des primes non acquises	29	-5 087	-5 058	-28
Produits des placements alloués	4 840		4 840	3 957
Autres produits techniques	212		212	1
Charges des sinistres	-45 788	18 801	-26 986	-36 206
• Prestations et frais payés	-34 461	11 808	-22 653	-36 127
• Charges des provisions pour sinistres	-11 326	6 994	-4 333	-79
Charges des autres provisions techniques	-13 428		-13 428	656
Participation aux résultats	-496	103	-393	-1 523
Frais d'acquisition et d'administration	-23 369	6 059	-17 310	-15 485
• Frais d'acquisition	-12 581		-12 581	-12 080
• Frais d'administration	-10 788		-10 788	-9 252
• Commissions reçues des réassureurs		6 059	6 059	5 848
Autres charges techniques	-5 411		-5 411	-4 450
Variation de la provision pour égalisation	723		723	-104
Résultat technique de l'assurance non-vie	6 015	-1 708	4 307	3 649

En milliers d'euros

Compte non technique	Opérations au 31/12/2017	Opérations au 31/12/2016
Résultat technique de l'assurance vie		
Produits des placements	9 751	7 947
• Revenus des placements	5 638	5 530
• Autres produits des placements	229	96
• Profits provenant de la réalisation des placements	3 884	2 321
Charges des placements	-2 029	-1 169
• Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 006	-483
• Autres charges des placements	-614	-686
• Pertes provenant de la réalisation des placements	-409	
Produits des placements non vie transférés	-4 840	-3 957
Autres produits non techniques		
Autres charges non techniques		
Résultat exceptionnel	-2 943	-500
• Produits exceptionnels	6	
• Charges exceptionnelles	-2 948	-500
Participation des salariés	-1 062	-1 154
Impôt sur les bénéfices	333	-2 500
Résultat de l'exercice	3 518	2 316

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers d'euros

Actif	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé		
Actifs incorporels	8 057	7 845
Placements	196 430	173 803
• Terrains et constructions	8 086	8 320
• Placements dans des entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	19 533	15 533
• Autres placements	152 333	149 951
• Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	16 477	
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	33 495	31 588
• Provisions pour primes non acquises	824	5 911
• Provisions d'assurance vie		
• Provisions pour sinistres vie		
• Provisions pour sinistres non-vie	32 671	25 677
• Provisions pour participation aux bénéfices vie		
• Provisions pour participation aux bénéfices non-vie		
• Provisions pour égalisation		
• Autres provisions techniques vie		
• Autres provisions techniques non-vie		
• Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Créances	18 106	13 475
• Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Primes restant à émettre	202	164
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 674	9 249
• Créances nées d'opérations de réassurance		
• Autres créances :		
Personnel	596	439
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	342	1 818
Débiteurs divers	4 293	1 805
• Capital appelé non versé		
Autres actifs	3 062	3 055
• Actifs corporels d'exploitation	1 057	906
• Comptes courants et caisse	2 005	2 149
• Actions propres		
Comptes de régularisation - actif	6 033	6 188
• Intérêts et loyers acquis non échus	2 114	2 259
• Frais d'acquisition reportés	3 230	3 223
• Autres comptes de régularisation	689	707
Total des créances et autres actifs	27 201	22 718
Différence de conversion		
Total de l'actif	265 183	235 956

En milliers d'euros

Passif	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres	69 390	66 831
• Capital social	11 000	11 000
• Autres réserves	13 393	13 393
• Report à nouveau	41 479	40 122
• Résultat de l'exercice	3 518	2 316
Passifs subordonnés		
Provisions techniques brutes	138 197	113 837
• Provisions pour primes non acquises	20 147	20 176
• Provisions d'assurance vie		
• Provisions pour sinistres vie		
• Provisions pour sinistres non-vie	97 424	86 098
• Provisions pour participation aux bénéfices vie		
• Provisions pour participation aux bénéfices non-vie	2 247	1 890
• Provisions pour risque d'exigibilité		
• Autres provisions techniques non-vie	18 379	4 950
• Autres provisions techniques vie		
• Provisions pour égalisation		723
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
Provisions pour risques et charges	3 334	4 298
Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	27 211	22 060
Autres dettes	25 203	27 294
• Dettes nées d'opérations d'assurance directe	963	376
• Dettes nées d'opérations de réassurance	2 345	9 917
• Emprunts obligataires		
• Dettes envers des établissements de crédit	3 328	
• Autres dettes :		
Titres de créances négociables émis par l'entreprise		
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		16
Personnel	5 159	5 536
État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	2 600	2 415
Créanciers divers	10 807	9 033
Comptes de régularisation - Passif	1 847	1 636
Différence de conversion		
Total du passif	265 183	235 956

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

En milliers d'euros

Engagements reçus et donnés	31/12/2017	31/12/2016
Engagements reçus		
Engagements donnés	5 433	8 792
• Avals, cautions et garanties de crédit donnés	5 433	8 792
• Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
• Autres engagements donnés		
Valeurs recues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	775	
Valeurs recues par des organismes reassures avec caution solidaire ou avec substitution		
Valeurs appartenant à des organismes de prévoyance		
Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

4.2

● ANNEXE AUX COMPTES

FAITS MARQUANTS	46
PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS	47
POSTES DU BILAN	56
POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	73
AUTRES INFORMATIONS	78

FAITS MARQUANTS

CONTRÔLE FISCAL

Pour mémoire, un avis de vérification de la comptabilité a été adressé au représentant légal de l'entreprise en date du 13/07/2016, il porte sur la période du 01/01/2014 au 31/12/2015.

La direction générale des finances publiques a confirmé dans son courrier du 1^{er} février 2017 le redressement de la taxe sur les conventions d'assurances (TCA) au titre de l'exercice 2013 pour un montant de 396 716 €.

Une déclaration complémentaire de régularisation a été adressée par l'administration à l'entreprise en date du 1^{er} mars 2017 pour un montant de 1 312 582 € (dont 69 107 € d'intérêt au taux réduit) portant sur le redressement de la TCA couvrant les risques incendie souscrits par les Organismes de Gestion des Établissements Catholiques (OGEC) des exercices 2014 et 2015. La somme réclamée a été payée courant mars 2017.

En date du 7 avril 2017, une proposition de rectification suite à vérification de comptabilité a été adressée au représentant légal de la Mutuelle par l'inspecteur des finances publiques. Ce document relevait plusieurs points à redresser dont certains ont été contestés. Après avoir pris connaissance de nos observations, la direction générale des finances publiques a confirmé le montant redressé par courrier en date du 6 juillet 2017 pour 2 892 301 € dont 197 686 € d'intérêts de retard.

Les provisions comptabilisées pour litige fiscal au titre des exercices 2013 à 2015 ont été reprises ; celle de 2016

a été maintenue et une dotation complémentaire de 500 milliers d'euros au titre de 2017 a été enregistrée dans les comptes annuels.

PRÊT SUBORDONNÉ ET ACCEPTATIONS

Le fort développement de la filiale Saint-Christophe Prévoyance se traduit par un besoin de renforcement de ses fonds propres. A cette fin, le conseil d'administration de la Mutuelle, dans sa séance du 29 novembre 2017, a été informé de la mise en place en 2017 de plusieurs dispositifs en faveur de la filiale Saint-Christophe Prévoyance :

- la mise en place à effet du 1^{er} janvier 2017 d'un traité de réassurance entre Saint-Christophe Prévoyance (rétro-cédante) et la Mutuelle (rétro-cessionnaire) à hauteur de 25% des affaires relatives au régime de prévoyance des personnels enseignants rémunérés par l'Etat des établissements de l'enseignement privé, sur la partie non-vie ;
- un prêt subordonné de 4 millions d'euros pour une durée résiduelle de trente ans à compter du 21 décembre 2017 au taux d'intérêt annuel de 2,86 %.

ÉVÈNEMENTS INTERVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE

Néant

● PRINCIPES ET MODES D'ÉVALUATION RETENUS

Les comptes de la Mutuelle Saint-Christophe assurances sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions applicables du Code de commerce, du Code des assurances et de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il s'agit en particulier :

- des articles L 123-12 à L 123-22, R 123-172 à R 123-180, R 123-184 à R 123-189, R 123-191, R 123-198 et R 123-199 du Code de commerce ;
- des articles du titre IV Dispositions comptables et statistiques du livre III de la partie réglementaire du Code des assurances;
- du règlement de l'autorité des normes comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance, modifié par le règlement n°2016-12 du 12 décembre 2016.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode comptable a été explicitée dans la présente annexe.

1. BILAN ACTIF

1.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels mentionnés au bilan correspondent à des logiciels comptabilisés au prix d'acquisition. L'amortissement des logiciels est réalisé sur sa durée d'utilisation.

Pour respecter la réglementation comptable, les frais d'acquisition reportés des contrats figurent dans des comptes de régularisation – actif.

1.2 PLACEMENTS

A) CLASSIFICATION DES PLACEMENTS

• Terrains et constructions

Ce poste regroupe les terrains et les immeubles détenus en direct par la société.

• Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation

Ce poste regroupe :

- **les entreprises liées** : entreprises françaises ou étrangères pouvant être incluses par intégration globale ou par agrégation dans un même ensemble consolidé ou combiné, en application des conditions prévues par les articles L 233-16 et L 233-18 du Code de commerce ou par l'article L 345-2 du Code des assurances;
- **les entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation** : entreprises autres que les entreprises liées et pour lesquelles, conformément à l'article L 233-2 du Code du commerce, l'entreprise détient une fraction de capital comprise entre 10 % et 50 %.

• Autres placements

Cette catégorie regroupe essentiellement deux catégories d'actifs :

- les valeurs amortissables répondant à la définition de l'article R 343-9 du Code des assurances c'est-à-dire les valeurs suivantes :

- > obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE ;
- > obligations négociées sur un marché reconnu, autres que celles émises ou garanties par l'un des États membres de l'OCDE (par exemple les obligations émises par les sociétés commerciales) ;
- > titres de créances négociables d'un an au plus, émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu ;
- > bons à moyen terme négociables émis par des personnes morales autres que les États membres de l'OCDE et dont les titres sont négociés sur un marché reconnu.

GRILLE FFSA ET TAUX D'ÉCLATEMENT RETENUS

	Avant 1945			Après 1945		
	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement
Gros-œuvre	40-65 %	65 %	120	40-65 %	65 %	80
Clos et couvert	10-20 %	10 %	35	5-20 %	10 %	30
Lots techniques	15-25 %	15 %	25	15-30 %	15 %	25
Second-œuvre	10-25 %	10 %	15	10-25 %	10 %	15
Total		100 %	87		100 %	60

- les placements relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Il s'agit des actifs ne relevant pas de l'article R 343-9. Par exemple :

- > les actions, et les parts de fonds communs de placement ;
- > les actifs immobiliers (à l'exception des terrains et constructions présentés dans une rubrique dédiée au bilan) ;
- > les prêts et obligations ne relevant pas de l'article R343-9;
- > les dépôts.

B) VALORISATION DES PLACEMENTS**• Terrains et constructions****- Lors de l'acquisition :**

Les immeubles sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient. Le prix de revient des immeubles est celui qui ressort des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

En application du règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la comptabilisation des actifs immobiliers tient compte des composants, éléments principaux devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers selon un plan d'amortissement qui leur est propre.

Pour ce qui concerne la comptabilisation des composants amortis, la société a utilisé la grille adoptée par la FFSA (voir ci-dessus) pour les éléments suivants :

- > nature des composants (4 familles);
- > pourcentages d'éclatement dans les fourchettes de la grille FFSA (tous les immeubles d'une même catégorie sont éclatés selon les mêmes pourcentages) ;
- > classification des immeubles par typologie ;
- > durées d'amortissement.

Le poste agencements, aménagements, installations est amorti avec un taux de 10 % annuel. La base a été figée au 1^{er} janvier 2005 et l'amortissement se poursuit

selon le plan d'amortissement d'origine jusqu'à ce que les agencements, aménagements, installations soient totalement amortis.

Les travaux d'amélioration des immeubles sont comptabilisés dans les composants selon la nature des travaux et amortis sur la durée d'amortissement de chacun des composants.

- Valeur d'inventaire en date d'arrêté :

Les immeubles sont valorisés à leur prix d'achat ou de revient diminué des amortissements pratiqués et des éventuelles dépréciations.

• Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation**- Lors de l'acquisition :**

Ces placements sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat (article R 343-10 du Code des assurances).

- Valeur d'inventaire en date d'arrêté :

Les titres cotés sont retenus pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire et les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans les conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise (article R 343-11 du Code des assurances).

• Autres placements**- Lors de l'acquisition :**

En application du règlement ANC n° 2015-11 relatif aux comptes annuels d'entreprises d'assurance, la société prend l'option de classer l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif dans le cadre de l'article R 343-10 du Code des assurances.

Les obligations convertibles en actions à taux actuariel positif sont intégrées dans le champ de l'article R 343-9 du Code des assurances. Cette option correspond

Entrepôts et locaux d'activité			Commerces			IGH		
Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement	Rappel de la fourchette FFSA	Taux de répartition	Durée d'amortissement
60-85 %	85 %	30	40-50 %	50 %	50	30-40 %	40 %	70
5-20 %	5 %	30	10-25 %	25 %	30	10-35 %	30 %	30
5-15 %	5 %	20	15-35 %	20 %	20	25-40 %	25 %	25
5-15 %	5 %	10	5-20 %	5 %	15	5-15 %	5 %	15
100 %			100 %			100 %		
29			37			44		

à la méthode comptable précédemment utilisée par la société.

> Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat à la date d'acquisition. Le prix d'achat s'entend hors intérêt couru. Pour les actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel ou linéaire de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du titre.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

> Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

En application de l'article 123-3 du règlement n°2015-11 de l'ANC concernant les actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

- Valeur d'inventaire en date d'arrêt :

La valorisation des actifs relevant des articles R 343-9 et R 343-10 du Code des assurances est fonction de la

nature de l'actif considéré et de la stratégie de détention suivie par l'entreprise :

- > la valeur de réalisation (cours de bourse ou valeur probable de négociation) est utilisée pour les titres destinés à être cédés rapidement ;
- > la valeur d'usage, laquelle dépend de l'utilité de l'actif pour l'actionnaire, sert à l'évaluation des titres de participation dont la vocation est de rester durablement dans le patrimoine de la société d'assurance ;
- > lorsque la capacité bénéficiaire de la société émettrice est durablement compromise, en cas de dépôt de bilan notamment, une dépréciation à caractère durable est constituée.

Ainsi, les valeurs cotées sont retenues pour leur dernier cours coté et les OPCVM sont valorisés à leur dernier prix de rachat publié. Les titres non cotés sont valorisés sur la base de leur valeur vénale déterminée dans des conditions normales de marché et tenant compte de leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

La valeur des parts des OPCVM communiquée par les sociétés de gestion, essentiellement AXA Investment Manager, inclut une valorisation d'instruments de crédit tels que des CDO (Collateralized Debt Obligation) et CLO (Collateralized Loan Obligation) et autres ABS (Assets Backed Securities) ainsi que des dérivés de crédit. La valorisation des tranches dettes des ABS s'appuie principalement sur des prix communiqués par des contreparties externes. En ce qui concerne les tranches equity des ABS ainsi que les CDO, leur valorisation se fonde principalement sur les valeurs communiquées par les structureurs.

Les opérations de CDS (Credit Default Swaps) sont valorisées à l'aide de modèles standards utilisant des spreads de marché récupérés quotidiennement à partir d'un fournisseur externe (Markit). Ces valeurs de marché sont ensuite intégrées dans la valeur des parts des OPCVM les détenant.

Dans tous les cas, un contrôle et une analyse de cohérence de ces valorisations sont ensuite mis en œuvre au sein de la société de gestion.

C) DÉPRÉCIATIONS DES PLACEMENTS

Les dépréciations à caractère durable sont traitées conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC.

Pour la détermination des provisions pour dépréciation, les critères de dépréciation des placements sont appliqués aux moins-values nettes d'effet des couvertures s'il y a lieu.

> Actifs relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (en tenant compte de la surcote/décote) et la valeur de réalisation des titres correspondants ne font pas l'objet d'une provision. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, à savoir un risque de crédit soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une dépréciation doit être constatée à l'inventaire.

• **Les obligations dites « Below Investment Grade »** (ne faisant l'objet d'aucune notation ou notées BB ou en dessous par les agences de notation) :

- sont dépréciées dès lors qu'elles sont en situation de moins-value latente depuis plus de douze mois (sauf à démontrer qu'il n'y a pas de risque de défaut) ;
- sont soumises à une analyse du risque de défaut (la décision de non-provisionnement est documentée de façon détaillée) dès lors qu'elles présentent une moins-value latente supérieure à 20 % sur une période continue de six mois au moins.

• **Les obligations dites « Investment Grade »** (notées entre AAA et BBB ou notations équivalentes) font également l'objet d'une analyse du risque de défaut lorsqu'elles sont en situation de moins-value latente de plus de 50 % (sans condition de durée) ou de plus de 20 % (mais inférieure à 50 %) depuis au moins 6 mois consécutifs.

> Actifs relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Ils font l'objet d'une dépréciation dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable. La valeur de référence à retenir pour le calcul d'une dépréciation durable intègre notamment les facteurs suivants :

- l'ampleur de la baisse constatée sur l'actif et sa durée ;
- l'impact de la baisse sur l'ensemble du marché ;
- la possible inadéquation de l'actif au marché ;
- les éventuelles difficultés à porter à long terme l'actif, compte tenu des contraintes de liquidité de la société.

Pour les valeurs mobilières, en cas de perte de valeur significative, une dépréciation à caractère durable peut être constituée. Les valeurs concernées sont celles en situation de moins-value latente (i) de façon permanente sur les six mois précédant la clôture de l'exercice, (ii) de plus de 20 % ou de 30 % lorsque les marchés sont très volatils (par rapport à la valeur nette comptable) sur une longue période, (iii) ou celles pour lesquelles la perte de valeur est jugée significative et durable.

À ces principes généraux, quelques exceptions viennent se greffer :

- les règles de dépréciation à caractère durable des actifs amortissables relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances sont déterminées, lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, au regard du seul risque de crédit ;
- les titres destinés à être cédés à court terme, sont à déprécier au cours de clôture ;
- les titres, dont la détention durable est documentée dans le cadre de l'activité du groupe, ne sont pas dépréciés tant qu'il n'y a pas de risque de contrepartie.

Lorsque la dépréciation de certaines parts d'OPCVM de crédit s'est avérée nécessaire, celle-ci a été déterminée sur la base d'une valeur recouvrable. Pour la détermination de cette valeur recouvrable, la valeur de rachat des OPCVM concernés a été corrigée en évaluant selon un mark to model les titres CLO/CDO non négociés sur un marché liquide.

Pour les actifs immobiliers (immeubles et titres immobiliers) une ventilation est faite entre :

• Actifs immobiliers destinés à être cédés

A l'inventaire, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur la plus faible entre la valeur de réalisation qui est basée sur une valeur d'expertise effectuée chaque année par un expert indépendant et le prix de vente net du coût de sortie.

En cas de moins-value, le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée ; cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

• Actifs immobiliers destinés à demeurer durablement dans le patrimoine de la société

A l'inventaire, la valeur nette comptable de l'actif est comparée à la valeur d'expertise effectuée par un expert indépendant.

Si la moins-value excède -15% de la valeur nette comptable, alors le risque de dépréciation durable est évoqué et une dépréciation est comptabilisée ; cette dépréciation est effectuée en priorité sur le terrain.

Lorsqu'une baisse de valeur a un caractère permanent, en particulier dans le cas de la destruction physique irrémédiable d'une construction, la dépréciation est

alors constatée sous la forme d'un amortissement exceptionnel, et non pas d'une dépréciation.

D) DÉTERMINATION DU PRIX DE REVIENT DES VALEURS MOBILIÈRES CÉDÉES

Les plus-values sont calculées et comptabilisées sur la base de segments d'actifs, constitués à des fins de gestion. Les écarts entre les plus-values calculées globalement au niveau de l'entreprise et celles calculées au niveau des segments font l'objet de retraitements fiscaux pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

1.3 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE DIRECTE

Elles comprennent principalement les primes échues non recouvrées sur les assurés, que les primes soient issues du réseau direct, du réseau courtage ou de la coassurance.

1.4 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE

Néant.

1.5 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances correspondent pour l'essentiel :

- aux sommes dues par l'Etat au titre de la majoration légale des rentes viagères,
- aux créances liées au personnel ou les organismes sociaux,
- aux comptes courants des filiales ou entreprises liées.

1.6 AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Ces immobilisations sont comptabilisées au prix de revient et font l'objet, le cas échéant, de dotations aux amortissements calculées selon les taux habituellement utilisés.

- **Matériel de bureau** : amortissement sur 10 ans en linéaire,
- **Matériel informatique** : amortissement sur 4 ans en linéaire,
- **Câblage** : amortissement sur 7 ans en linéaire,
- **Agencement** : amortissement sur 10 ans en linéaire.

1.7 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition reportés sont calculés conformément à l'article 151-1 du règlement n°2015-11 de l'ANC. La société procède lors de l'inventaire à l'évaluation des frais d'acquisition de contrats reportés sur le ou les exercices suivants et amortis symétriquement aux primes non acquises :

- Ce calcul est réalisé par branche d'assurances et le cumul est porté à l'actif du bilan ;
- Sur chaque catégorie d'assurances est appliqué, sur

le montant des cotisations à reporter, le rapport frais d'acquisition (frais internes + externes) / cotisations émises.

1.8 AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION (ACTIF OU PASSIF)

Ils comprennent pour l'essentiel, les intérêts courus sur les placements financiers et la décote/surcote relative aux titres obligataires.

2. BILAN PASSIF

2.1 PROVISIONS TECHNIQUES

A) PROVISION POUR PRIMES NON ACQUISES

La provision pour primes non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours, la part prorata temporis ou la part de l'exposition au risque résiduel - calculée sur les primes émises et estimée sur les primes restant à émettre - qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou à défaut le terme du contrat (art. R 343-7 du Code des assurances).

B) PROVISION POUR RISQUES EN COURS

La provision pour risques en cours a pour objet la constatation en charge, dès l'exercice d'émission, du coût des sinistres à venir non couvert par les primes non acquises. Cette provision, qui constate une insuffisance de tarification sur la quote-part des primes émises non acquises à l'exercice, doit être calculée pour l'ensemble des catégories de contrats, à l'exception des catégories gérées en capitalisation ou en exercice de souscription.

La provision pour risques en cours doit être dotée lorsque, pour une catégorie d'assurance donnée, le rapport entre la charge de sinistres de l'exercice courant augmentée des frais d'acquisition et des frais d'administration autres qu'immédiatement engagés et les primes acquises brutes est supérieur à 100 % pour les deux derniers exercices écoulés. Dans ce cas, la provision pour risques en cours de la catégorie considérée est égale au produit du rapport défini ci-dessus moins un et de la prime non acquise correspondant à la catégorie ministérielle considérée.

Le calcul de la provision pour la catégorie automobile est effectué en cumulant les garanties dommages et responsabilité civile

C) PROVISION POUR SINISTRES À PAYER

La provision pour sinistres à payer correspond à la valeur estimative des dépenses en principal (net de recours) et en frais externes nécessaires au règlement des sinistres survenus et non encore payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Elle est calculée préalablement dossier par dossier puis ajustée ou complétée à l'aide de méthodes statistiques.

Les dépenses futures sont estimées à leur coût futur non actualisé, sauf dans le cas des capitaux constitutifs de rentes, et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres.

• Estimation dossier par dossier

La provision de sinistre d'un dossier résulte de l'évaluation de la charge de sinistre faite à la date de sa déclaration, révisée éventuellement au cours du temps en fonction des nouveaux éléments d'information disponibles, puis diminuée de l'ensemble des règlements déjà effectués au titre de ce dossier.

• Estimation statistique

La provision issue du cumul des réserves estimées dossier par dossier n'est pas un estimateur suffisant du niveau économique des réserves nécessaires pour trois raisons essentielles

- par construction, ce montant de provision ne comprend pas l'estimation des dossiers tardifs ;
- l'évaluation de chaque dossier dépend de la connaissance du sinistre par les gestionnaires. Celle-ci peut s'avérer prudente ou insuffisante ;
- l'estimation par dossier n'intègre pas obligatoirement le surcoût lié à l'évolution de la jurisprudence ou de l'environnement technologique.

Pour disposer d'une image réaliste du niveau de provisionnement nécessaire, les estimations dossier par dossier sont donc ajustées grâce à l'utilisation de méthodes statistiques de type Chain Ladder et bootstrap.

D) PROVISION POUR FRAIS DE GESTION DES SINISTRES

Les provisions pour frais de gestion des sinistres (PFGS) visent à couvrir les frais de gestion futurs exposés par la société pour régler les sinistres en suspens.

Elles sont évaluées par branche économique selon une maille d'analyse identique ou plus fine que la catégorie ministérielle.

Pour une branche donnée, la PFGS est généralement calculée selon la formule suivante :

$PFGS = \text{Nombre de dossiers à gérer} \times \text{Coût unitaire annuel}$ où :

- le nombre de dossiers à gérer est égal à la somme du nombre de dossiers en suspens à la fin de l'exercice et du nombre estimé de tardifs,
- le coût unitaire annuel de gestion d'un sinistre est égal aux frais de gestion de sinistres de l'année rapportés au nombre de sinistres gérés dans l'année.

A ces calculs, des compléments justifiés sont ajoutés et/ou retranchés. Ils correspondent à la prise en compte

d'événements avérés mais non encore caractérisés par des dossiers déclarés à l'inventaire.

E) PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES RENTES

Les provisions techniques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Pour les rentes d'incapacité et d'invalidité couvrant des risques corporels, conformément à l'article 143-2 du règlement 2015-11 de l'ANC, elles sont calculées par l'utilisation de la table de décès 88-90 et un taux d'actualisation qui est plafonné à 60 % du TME sur les 24 derniers mois sans pouvoir dépasser 3,5 %. Le taux ainsi retenu à la clôture est de 0,41 %.

Par ailleurs, la charge de revalorisation des rentes d'accidents corporels automobile survenus à partir du 1^{er} janvier 2013 a été transférée aux assureurs suite à la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012 (article 78). Cette provision est estimée en tenant compte d'un taux d'inflation de 2,25 % conformément à l'article 143-2 sus-mentionné.

D'autre part, un complément de provision est également comptabilisé au titre de la charge de revalorisation des rentes RC générale, ces revalorisations restant à la charge de l'assureur.

F) PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Selon l'article R 343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 se trouvent en situation de moins-value latente nette globale, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité.

La moins-value latente nette globale de ces placements est égale à la valeur nette comptable de ces placements moins la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés de toute nature, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R 332-20-1 du Code des assurances (valeur vénale pour les titres non cotés, valeur de réalisation pour les immeubles et parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées chez un état de l'OCDE, valeur comptable pour les autres placements).

La dotation annuelle à la provision pour risque d'exigibilité au titre de l'exercice est égale au tiers du montant de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements, sans que cette dotation puisse conduire à ce que le montant total de la provision inscrite au bilan au titre de l'exercice excède le montant de la moins-value nette globale constatée sur ces placements. Ces calculs prennent en compte les plus et moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme ayant comme sous-jacent les actifs indiqués.

Il n'a pas été nécessaire de doter cette provision au 31 décembre 2017.

G) PROVISION POUR ÉGALISATION

La société a la possibilité de procéder aux provisionnements nécessaires pour faire face aux fluctuations de la sinistralité dans le respect des textes régissant ce type de provisions (article R 343-7 du Code des assurances pour l'assurance non-vie).

Ces provisions sont appliquées aux risques cycliques ayant des incidences différentes sur les exercices annuels successifs, tels que les éléments naturels, le crédit et le risque atomique.

La dotation annuelle à ces provisions n'excède pas 75 % du bénéfice technique de la catégorie concernée. De même, la provision globale ne dépasse pas 200 % des primes émises au cours de l'exercice, nettes d'annulation et de réassurance, pour l'assurance grêle et 300 % pour les tempêtes et les catastrophes naturelles.

2.2 AUTRES PROVISIONS

A) PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements reconnus au bilan au titre des régimes à prestations définies correspondent à la valeur actuelle de l'obligation à la date de clôture diminuée, le cas échéant, de la valeur de marché des actifs de couverture, toutes deux ajustées des écarts actuariels et coût des services passés non reconnus. La valeur actuelle de l'obligation est calculée annuellement avec la méthode des unités de crédit projetées. Elle est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base de taux de marché d'obligations d'entreprise de première catégorie de même monnaie que celle des prestations qui seront à payer, et de durée comparable à l'obligation sous-jacente. Les écarts actuariels issus des ajustements liés à l'expérience et des effets de changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en charges ou en produits sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime, pour leur fraction excédant 10 % de la plus grande valeur entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur de marché des actifs de couverture. Ce traitement est conforme à la méthode 1 de la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Le coût des services passés généré lors de l'adoption ou de la modification d'un régime à prestations définies est reconnu en charges, selon un mode linéaire, sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant du régime.

Engagements pris par la Mutuelle Saint-Christophe envers son personnel

Dans toute la suite, SFC désigne le Salaire moyen de Fin de Carrière.

• IFC (Indemnité de Fin de Carrière)

Lors du départ à la retraite d'un salarié, une indemnité de fin de carrière lui est versée. Cette indemnité dépend de l'ancienneté qu'il a acquise au sein de la société au moment de sa cessation d'activité et du salaire de fin de carrière.

• RRD (Régime de Retraite des Directeurs)

Le RRD est un régime de retraite pour les directeurs, complémentaire à toutes les retraites acquises au titre des régimes obligatoires ou supplémentaires pendant la carrière professionnelle, quelle qu'en soit l'origine.

• PRS (Régime AXA à garantie minimale)

La condition pour bénéficier du régime PRS est d'avoir, lors du départ à la retraite, au moins 15 ans d'ancienneté. Le niveau de garantie est de 4 % du SFC en Tranche A et de 4,5 % du SFC en Tranche B.

La rente à attribuer au titre de cette garantie minimum est une rente différentielle. C'est-à-dire que son montant se détermine par différence entre le niveau de garantie et les rentes déductibles (la rente Fonds de Pension Professionnel, la rente issue du régime AXA à cotisations définies).

• MDT (Médaille du Travail)

Une distinction honorifique est décernée à chaque salarié ayant au moins 20 ans d'ancienneté. La médaille du travail comprend 4 échelons en fonction desquels une prime dépendant du nombre d'années de service effectuées est versée au salarié.

• Congés anniversaire

À la 10^e, 20^e et 30^e année d'ancienneté dans le Groupe AXA, chaque salarié bénéficie de congés payés supplémentaires. Les salariés concernés sont ceux titulaires d'un CDI ou en suspension de contrat (congés longue durée, maladie, incapacité, mesures fin de carrière).

B) AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les sommes comptabilisées dans ce poste correspondent à l'évaluation du litige fiscal relatif à l'application du taux de la TCA sur les contrats incendie souscrits par les OGEC.

2.3 AUTRES DETTES

Les autres dettes comprennent pour l'essentiel :

- les comptes courants des coassureurs, courtiers, cessionnaires et récessionnaires ;
- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires ;
- les dettes sociales et fiscales ;
- les comptes courants des entreprises liées ;
- les dettes fournisseurs.

2.4 ECART DE CONVERSION (ACTIF OU PASSIF)

Les actifs, passifs et engagements hors bilan en devises sont valorisés conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC.

Conformément à cet avis, le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction des opérations de change selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle », i.e. concernant principalement, en assurance et réassurance, les titres de participation stratégiques négociés en devises, des dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments structurels ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne devrait pas être affectée par la volatilité des cours de change ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernant les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan.

Les différences de change sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Au 31 décembre 2017, aucune position de change structurelle n'a été enregistrée. Par conséquent, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

3. COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 PRIMES

Le poste primes correspond aux primes émises hors taxes y compris acceptées en réassurance, nettes d'annulations, et corrigées de la variation des primes à émettre, nettes d'annulations.

Les primes à émettre et les primes à annuler sont destinées à faire face aux émissions et annulations de primes intervenues après la clôture de l'exercice, et concernant les exercices N et antérieurs. Elles sont évaluées statistiquement sur la base de l'historique des émissions et des annulations, à partir de méthodologies déterministes.

3.2 SINISTRES

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance.

Les prestations et frais payés, nets de recours encaissés, comprennent les règlements effectués au cours de l'exercice et les frais généraux nécessaires à la gestion des sinistres.

3.3 FRAIS DE GESTION (FRAIS GÉNÉRAUX ET COMMISSIONS)

Compte tenu de l'organisation de la société, une partie importante de ses frais généraux est gérée dans des sections directement dédiées à des fonctions (destinations), voire directement à des produits (catégories de contrats).

Les ressources informatiques (machines et études) sont affectées en fonction du coût déclaré pour chacune des grandes fonctions (production, sinistres, comptabilité).

Les frais relatifs aux services généraux, aux ressources humaines et à l'organisation sont déversés dans les autres secteurs au prorata des effectifs. Les charges d'activité du service comptabilité sont éclatées en fonction du temps passé.

Les frais par destination sont ventilés par catégories de contrats à l'aide de clés qui sont le chiffre d'affaires, les effectifs ou la charge des sinistres.

Les commissions, quant à elles, sont affectées par produit et leur ventilation par destination découle d'études analytiques réalisées par l'entreprise.

3.4 OPÉRATIONS D'ACCEPTATION EN RÉASSURANCE

Les éléments des comptes non reçus des cédantes à la clôture de l'exercice sont estimés. Lorsque la société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée.

3.5 PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

Les produits et charges de placements sont enregistrés, en détail, dans le compte de résultat non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique non vie.

Cette quote-part est déterminée selon une formule imposée (globalement, en proportion des provisions techniques et des fonds propres).

Pour déterminer les intérêts courus des obligations, il est procédé à un calcul prorata temporis du coupon couru du titre de créance lors de chaque arrêté de compte.

3.6 IMPÔTS

A) IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Mutuelle Saint-Christophe assurances ne constate aucun impôt différé.

B) IMPÔTS

Suite au changement de régime fiscal opéré en 1994, les opérations se rapportant aux exercices antérieurs ne sont pas incluses dans la base de calcul du résultat fiscal.

3.7 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les produits et charges exceptionnels sont ceux qui ont un caractère non récurrent, étranger à l'exploitation ou exceptionnel quant à leur montant ou leur incidence.

Au titre de l'exercice 2017, l'essentiel du résultat exceptionnel provient d'écritures relatives à la provision portant sur le litige fiscal de la taxe sur les conventions d'assurance ainsi que les sommes réellement payées dans ce cadre.

3.8 AUTRES ENGAGEMENTS

Les autres engagements hors bilan correspondent :

- aux cautions données aux sociétaires de la Mutuelle ayant souscrit un prêt immobilier dans le cadre du partenariat avec le LCL,
- aux nantissements reçus des cessionnaires pour garantir leurs créances.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Néant

POSTES DU BILAN

1.1 - Mouvements ayant affecté les actifs incorporels, les terrains et constructions, les titres de propriété sur les entreprises liées et sur celles avec lesquelles il existe un lien de participation, bons, obligations, et créances avec ces entreprises

En milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice			Montant brut en fin d'exercice
		Entrées	Sorties	Transferts	
Actifs incorporels	15 083	1 378			16 461
Terrains et constructions (y compris "en cours")	11 137	904	1 088		10 953
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)	15 025				15 025
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)	261				261
Bons, obligations et créances de toute nature sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260)	248	4 000			4 248
Autres dépôts et cautionnements (compte 51)	31				31
Autres immobilisations corporelles (compte 51)	2 785	324	323		2 786
Total	44 570	6 606	1 411		49 765

En milliers d'euros

Nature de l'actif	Amortissements et dépréciations en début d'exercice	Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	Reprise de dépréciations de l'exercice	Mouvements de l'exercice	
				Sorties	Transferts
Actifs incorporels	7 237	1 167			
Terrains et constructions (y compris "en cours") ⁽¹⁾	2 818	301		251	
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250) ⁽³⁾					
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)					
Bons, obligations et créances de toute nature sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260) ⁽²⁾					
Autres dépôts et cautionnements (compte 51)					
Autres immobilisations corporelles (compte 51)	1 908	172		-324	
Total	11 963	1 640		-73	

(1) note : ce poste comprend le cas échéant des amortissements et des provisions qui sont détaillés ci-dessous

dont amortissements	2 545	301		251	
dont provisions	273				
dont amortissements par capitaux propres					

(2) Pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

(3) La provision pour dépréciation concerne les titres de SCP.

En milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant cumulé des amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
Actifs incorporels	8 404	8 057
Terrains et constructions (y compris "en cours") ⁽¹⁾	2 868	8 086
Titres de propriété sur sociétés liées (compte 250)		15 025
Titres de propriété sur entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation (compte 260)		261
Bons, obligations et créances de toute nature sur ces mêmes sociétés (comptes 25 et 26 sauf 250 et 260) ⁽²⁾		4 248
Autres dépôts et cautionnements (compte 51)		31
Autres immobilisations corporelles (compte 51)	1 757	1 029
Total	13 029	32 606

(1) note : ce poste comprend le cas échéant des amortissements et des provisions qui sont détaillés ci-dessous.

dont amortissements	2 595
dont provisions	273
dont amortissements par capitaux propres	

(2) Pour les obligations amortissables, ce tableau ne tient pas compte de l'amortissement des décotes et surcotes.

1.2 - Autres placements

En milliers d'euros

Nature de l'actif	Montant dotation amortissement dépréciation de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice	Montant cumulé des amortissements et dépréciations à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
Placements immobiliers (21)				
• Parts SCI				
Total				
Placements financiers (compte 23)				
• Actions		37 356	26	37 330
• Obligations		114 949		114 949
• Prêts		49		49
• Dépôts		5		5
Total		152 359	26	152 333
Placements représentant des provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (compte 24)				
• Titres à revenus variables autres que les OPCVM			Néant	
• Obligations				
• Part d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
• Parts d'autres OPCVM				
Sous total				
• Parts et actions de sociétés immobilières non cotées				
Total				

1.3 - Instruments financiers à terme

Néant

1.4 - État récapitulatif des placements et instruments financiers à terme

I - PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

En milliers d'euros

Nature des placements	2017			2016
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette
1/ Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	10 953	8 086	33 930	8 320
2/ Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	24 756	24 756	36 440	23 843
3/ Parts d' OPCVM (autres que celles visées au 4)	13 325	13 299	23 557	13 225
4/ Parts d' OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	14 561	14 561	14 245	12 570
5/ Obligations et autres titres à revenu fixe	115 197	114 041	130 488	114 713
6/ Prêts hypothécaires				
7/ Autres prêts et assimilés	4 054	4 054	4 054	203
8/ Dépôts auprès des entreprises cédantes	16 477	16 477	16 477	
9/ Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements				
10/ Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Placements immobiliers				
Titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM				
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
Autres OPCM				
Obligations et autres titres à revenus fixes				
11/ Autres instruments financiers à terme				
Stratégies d'investissement ou de désinvestissement				
Stratégies de rendement				
Autres opérations				
Total (lignes 1 à 11)	199 323	195 274	259 191	172 873

En milliers d'euros

Nature des placements	2017			2018
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette
Dont				
Valeurs estimées selon l'article R343-9 et instruments financiers à terme rattachés	115 195	114 039	130 486	114 711
Valeurs estimées selon l'article R343-10 et instruments financiers à terme rattachés	67 703	64 809	112 278	58 163
Valeurs estimées selon l'article R343-13 et instruments financiers à terme rattachés				
Valeurs estimées selon l'article R343-11 et instruments financiers à terme rattachés				
Autres instruments financiers à terme				
Dont				
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	182 792	178 743	242 659	172 671
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placements gérés				
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)				
Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France				
Autres affectations ou sans affectation	54	54	54	203

II - ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

En milliers d'euros

Nature des placements	2017		2016
	Valeur comptable	Valeur de réalisation	Valeur comptable
Primes échues non recouvrées ⁽¹⁾			
Intérêts courus non échus ⁽²⁾	2 114	2 114	2 259
Frais d'acquisition reportés	3 230	3 230	3 223
Banques et chèques postaux (coefficient de pondération gat 98.93 %)	1 985	1 985	2 141
Autres actifs admis en représentation des provisions techniques ⁽³⁾			
A déduire			
Écarts de réévaluation (arrêté du 25 mai 1979 article 1) ⁽⁴⁾			
Total	7 329	7 329	7 622

(1) Primes d'assurance vie et de capitalisation correspondant aux contrats pris en compte pour le calcul de la participation minimale réglementaire dans les conditions mentionnées à l'article R 332-4 du Code des Assurances ; primes d'assurance de dommages

(2) Pour les valeurs qui figurent dans le tableau, nettes des intérêts courus.

(3) A l'exclusion des créances sur les réassureurs.

(4) Plus-values provenant des réévaluations régies par la loi de finances pour 1977 et 1978 figurant encore au bilan, y compris la fraction incorporée au capital social ou au fond d'établissement.

III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

A. Les acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions (en cours)» sont d'un montant de : 767 Keuros.

B. Analyse des droits immobiliers

En milliers d'euros

	2017			2016		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles d'exploitation	9 852	7 120	33 530	9 784	7 097	33 621
Droits réels	9 852	7 120	33 530	9 784	7 097	33 621
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées						
Autres immobilisations	1 101	965	400	1 354	1 222	400
Droits réels	334	198	400	334	202	400
Parts des sociétés immobilières ou foncières non cotées						
Immobilisations en cours	767	767		1 020	1 020	
Total	10 953	8 085	33 930	11 138	8 319	34 021

C. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur le prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances :

	2017	2016
Valeur de remboursement	112 666	113 076
Valeur Nette	114 039	114 711
Solde non amorti	-1 373	-1 635

1.5 - Ventilation des dettes et créances selon leur durée résiduelle

En milliers d'euros

	Durée résiduelle		
	Jusqu'à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances			
6 aa Primes à émettre	202		
6 ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	12 795		
6 b Créances nées d'opérations de réassurance			
6 c Autres créances	5 230		
Total 2017	18 227		
Total 2016	13 597		
Dettes			
6 Dettes pour dépôts en espèces recus des cessionnaires	27 211		
7 a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	963		
7 b Dettes nées d'opérations de réassurance	2 345		
7 c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7 d Dettes envers les établissements de crédit	3 328		
7 e Autres dettes	18 551	16	
Total 2017	52 398	16	
Total 2016	49 354		

1.6 - Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros

Sociétés ou groupe de sociétés	Adresse	Forme juridique	Capital social au 31/12/2016	Capitaux propres après affectation des résultats en 2016	%
1. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
A - Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)					
Saint-Christophe Prévoyance	277, rue Saint-Jacques 75005 Paris	SA	14 323	16 956	99,99
Société Auxiliaire Saint-Christophe	277, rue Saint-Jacques 75005 Paris	SASU	160	255	100,00
B - Participations (10 à 50 % au moins du capital est détenu par la société)					
2. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations					
Filiales non comprises au paragraphe A					
• Sociétés commerciales					
• Sociétés civiles immobilières					
Participations non comprises au paragraphe B					
• Sociétés commerciales					
• Sociétés civiles immobilières					

Valeur nette comptable des titres au 31/12/2017	Prêts/avances consentis par la société et non remboursés au 31/12/2016	Montants des cautions/avals fournis par la société	Chiffre d'affaires (H.T.) 2016	Résultats bénéfice net 2016	Dividende net encaissé par la société	Observations
14 323			33 362	423		
260			198	9		

1.7 - Opérations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

En milliers d'euros

Nature des opérations	Entreprises liées			Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Placements						
Parts, actions	702		702	14 584		14 584
Bons, obligations	248		248			
Prêts et dépôts						
Autres titres ou dépôts				4 000		4 000
Créances						
Créances nées d'opérations sur assurance directe						
Primes à émettre						
• sur preneurs d'assurance						
• sur intermédiaires et coassureurs						
Autres créances						
• sur preneurs d'assurance						
• sur intermédiaires et coassureurs						
Créances nées d'opérations de réassurance						
Autres créances	10		10	210		210
Dettes						
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	27 211		27 211			
Dettes nées d'opérations sur assurance directe :						
• sur preneurs d'assurance						
• sur intermédiaires et coassureurs						
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 439		1 439	7		7
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)						
Autres dettes						

1.8 - Passifs subordonnés

Néant

1.9 - Composition de l'actionnariat

Néant

1.10 - Réserves, écarts de réévaluation et fonds propres

En milliers d'euros

	2017	2016
Fonds propres au 01/01 (hors résultat)	66 173	64 124
Variation des fonds propres		
• Diminution de capital		
• Augmentation de capital		
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	1 357	1 611
• Prélèvement des cotisations de l'ASC	558	438
• Dotation au fonds Saint-Christophe	400	
• Prélèvement Exit Tax sur réserve de capitalisation		
Ajustement des réserves réglementaires au cours de l'exercice		
Dotations ou reprise du compte «Ecart résultant du changement de réglementation» (Avis du CNC 12.09.95)		
Fonds propres au 31/12 (hors résultat)	68 489	66 173

Les fonds propres sont ventilés de la façon suivante :

En milliers d'euros

	2017	2016
Fonds propres au 31/12	68 489	66 173
Capital social		
• Capital appelé	11 000	11 000
• Capital non appelé		
Réserves		
• Prime d'émission et de fusion		
• Réserve pour éventualités diverses	3 246	3 246
• Réserve sur les plus-values réinvesties, à réinvestir et divers		
• Primes d'apport		
• Réserves statutaires	10 147	10 147
• Primes d'apport		
Réserves réglementaires		
• Réserve de capitalisation		
Ecart résultant du changement de réglementation au 1.1.95 (Avis du CNC 12.09.95)		
Report à nouveau	41 479	40 122
Total	65 872	64 515

1.11 - Frais d'établissements

En milliers d'euros

Nature	Montant brut	Amortissement ou provision pour dépréciation	Valeur nette 2017	Valeur nette 2016
Frais de Recherche & développement				
Valeur de l'achat des fonds commerciaux				
Autres actifs incorporels	16 461	-8 404	8 057	7 845

1.12 - Provision pour risques en cours
(non vie et uniquement si significatif)

Le montant de la provision pour risques en cours a été constaté dans les catégories suivantes.

En milliers d'euros

	2017	2016
22 - Responsabilité civile automobile	714	426
23 - Dommages automobile		
24 - Dommages aux biens des particuliers	137	145
27 - Catastrophes naturelles	222	
28 - Responsabilité civile générale	268	
30 - Assistance	661	465
31 - Pertes Pécuniaires	105	181
Total	2 108	1 217

1.13 - Sinistres non vie

A. Recours à recevoir (non vie et uniquement si significatif)

En milliers d'euros

	2017	2016
Le montant des recours à recevoir déduit des provisions pour sinistres s'élève à :	8 688	8 868

B. Boni et mali sur les déroulements des provisions de sinistres net de recours

(non vie hors acceptations et uniquement si le montant, apprécié globalement est significatif)

En milliers d'euros

Nature	2017			2016
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer au 01.01	86 098	25 677	60 420	60 340
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	16 798	5 776	11 022	12 527
Provision pour sinistres à payer au 31.12	55 418	18 342	37 076	42 837
Boni (+)/Mali (-) sur antérieur	13 882	1 560	12 322	4 976

C. État des règlements et provisions pour sinistre à payer

(toutes catégories, montants nets de recours)

En milliers d'euros

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013 n-4	2014 n-3	2015 n-2	2016 n-1	2017 n
Inventaire de n - 2					
Règlements cumulés	41 069	36 270	23 390		
Provisions à la clôture de n - 2	8 289	13 012	28 897		
Total charges de sinistres	49 358	49 282	52 287		
Cotisations acquises	78 983	81 307	83 531		
Pourcentage sinistres / primes	62,49 %	60,61 %	62,60 %		
Inventaire de n - 1					
Règlements cumulés	41 963	38 883	36 013	25 019	
Provisions à la clôture de n - 1	7 212	10 198	12 239	27 198	
Total charges de sinistres	49 175	49 081	48 252	52 217	
Cotisations acquises	78 983	81 307	83 531	83 711	
Pourcentage sinistres / primes	62,26 %	60,37 %	57,77 %	62,38 %	
Inventaire de n					
Règlements cumulés	42 630	40 442	38 764	37 944	25 216
Provisions à la clôture de n	5 559	9 945	9 086	14 503	39 278
Total charges de sinistres	48 189	50 387	47 850	52 447	64 494
Cotisations acquises	78 983	81 307	83 531	83 711	88 733
Pourcentage sinistres / primes	61,01 %	61,97 %	57,28 %	62,65 %	72,68 %

1.14 - Détail des provisions techniques pour les entreprises visées à l'article I 310-1 du Code des assurances

Ne concerne pas la Mutuelle.

1.15 - Autres informations

A. Actifs faisant l'objet d'une clause de réserve de propriété

Montant des actifs ayant fait l'objet d'une clause de réserve de propriété : NÉANT

(on entend ici garantie de sûreté réelle, hypothèque ou réserve d'un fournisseur).

B. Informations prévues par l'article 831-2 du règlement ANC 2014-03

En milliers d'euros

Comptes de régularisation	2017	2016
Charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur :		
8b - Frais d'acquisition reportés		
• Vie		
• Non Vie	3 230	3 223
8c - Autres comptes de régularisation (actif)		
• Frais d'acquisition des immeubles à répartir		
• Charges constatées d'avances		
• Autres charges à répartir		
• Différence sur les prix de remboursement à recevoir	689	707
• Instruments financier à terme : stratégie rendement		
Produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur :		
8 - Comptes de régularisation (passif)		
• Produits à répartir sur plusieurs exercices		
• Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 847	1 636
• Evaluations techniques de réassurance (crédeur)		
Charges à payer :		
Personnel		
• Dettes provisionnées pour congés à payer	2 247	2 072
• Dettes provisionnées pour participation des salariés aux fruits de l'expansion	1 017	1 064
• Autres charges à payer	1 896	
Organismes sociaux		
• Charges sociales sur congés payés		
• Autres charges à payer	227	686
Etat		
• Charges sociales sur congés payés		
• Autres charges à payer	2 373	
Actionnaires, dividendes à répartir		
Divers - Charges à payer	10 806	6 987
Autres comptes de régularisation - Passif		
Produits à recevoir		
Personnel	596	439
Organismes sociaux	9	
Etat (dont majoration légale des rentes)	333	1 818
Divers - Produits à recevoir	4 293	790
Autres comptes de régularisation - Actif		

C. Primes de remboursement emprunt non amorti

D. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	2017	2016
Provisions réglementées		
Provisions pour engagements sociaux	2 334	2 298
Provisions pour impôts		
Autres provisions	1 000	2 000
Total provisions pour risques et charges	3 334	4 298

1.16 - Montant des engagements recus et donnés

En milliers d'euros

Postes du hors bilan	Commentaires	2017	2016
1	Engagements reçus		
2	Engagements donnés		
2a	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entreprise s'est engagée, de quelque manière que ce soit et quelle que soit la forme juridique de manière ferme à se substituer au débiteur.	5 433	8 792
2b	Toutes les opérations non inscrites au passif du bilan par lesquelles l'entreprise s'est engagée à revendre, à des conditions fixées par avance, un actif inscrit au bilan.		
2c	Toutes opérations autres que celles visées au 2b par lesquelles l'entreprise a pris un engagement d'acheter ou de vendre un actif, ou de verser un revenu et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • les garanties d'acquisition d'immeuble ; • les garanties de rachat ou d'achat de titres (garanties de liquidité) ; • les opérations sur le MATIF et marchés assimilés autres que les achats d'options pour la valeur du sous-jacent ; • les échanges de taux d'intérêt, de devises ou d'actifs (swap) pour le montant notionnel de l'échange. 		
2d	Tous autres engagements donnés et notamment les engagements de financement fermes non exercés susceptibles de créer un risque de crédit.		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	775	
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Y compris notamment la valeur des OPCVM dont l'entreprise est dépositaire.		

POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

2.1 - Produits et charges de placements. (analyse des revenus et frais financiers)

En milliers d'euros

Nature	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres placements	Total
Revenus des participations ⁽¹⁾	60		60
Revenus des placements immobiliers			
Revenus des autres placements		4 908	4 908
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	670		670
Total (poste III 3-A du compte de résultat "non vie")	730	4 909	5 638
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...) (poste III-5A "non vie")	54	952	1 006
Total des autres produits des placements		4 113	4 113
Total des autres charges de placements		1 023	1 023

(1) au sens de l'article R123-184 du Code de Commerce

2.2 - Ventilation des produits et charges des opérations techniques par catégories

En milliers d'euros

Rubrique	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile responsabilité (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)
1 Primes acquises	10 691	9 427	6 295	12 532	3 463
1 a. Primes	10 677	9 456	6 307	12 546	3 476
1 b. Variation des primes non acquises	14	-29	-12	-14	-13
2 Charges des prestations	5 673	-1 123	12 720	5 467	1 765
2 a. Prestations et frais payés	6 336	2 502	5 869	7 041	2 407
2 b. Variation des provisions pour prestations et diverses	-663	-3 625	6 851	-1 574	-642
A - Solde de souscription	5 018	10 550	-6 425	7 065	1 698
5 Frais d'acquisition	555	1 508	976	1 896	479
6 Autres charges de gestion nettes	2 238	2 006	1 083	2 184	969
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 793	3 514	2 058	4 080	1 449
7 Produits nets des placements	60	565	864	319	163
8 Participation aux résultats (et intérêts techniques)	200			504	
C - Solde financier	-140	565	864	-185	163
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	1	19	1 966	4 690	1 442
10 Part des réassureurs dans les prestations payées			2 123	2 647	854
11 Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations			2 861	-145	-236
12 Part des réassureurs dans la participation aux résultats					
13 Commissions reçues des réassureurs			611	1 212	336
D - Solde de réassurance	-1	-19	3 629	-976	-488
Résultat technique (A-B+C+D)	2 084	7 583	-3 990	1 824	-76
Hors compte					
14 Provision pour primes non acquises à la clôture	161	4 896	863	1 733	843
15 Provision pour primes non acquises à l'ouverture	175	4 703	851	1 719	830
16 Provision pour sinistres à payer à la clôture	1 040	8 276	20 795	7 636	3 763
17 Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	1 703	11 902	14 661	8 589	4 397
18 Autres provisions techniques à la clôture	200		4 254	555	137
19 Autres provisions techniques à l'ouverture			4 199	140	145

Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	Responsabilité civile générale (28)	Protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires diverses (31)	Acceptations en réassurance (39)	Totaux
30 306	14	3 887	5 116	1 149	3 254	480	2 118	88 732
30 281	14	3 894	5 048	1 137	3 268	481	2 118	88 703
25		-7	68	12	-14	-1		29
12 494	-2	4 563	6 931	599	5 071	245	4 091	58 494
13 141		1 291	1 498	576	5 559	518	-12 276	34 462
-647	-2	3 272	5 433	23	-488	-273	16 367	24 032
17 812	16	-676	-1 815	550	-1 817	235	-1 973	30 238
4 432	1	419	1 314	243	508	250		12 581
3 699	2	579	1 680	260	716	236	336	15 988
8 131	3	998	2 994	503	1 223	486	336	28 568
1 124	16	247	582	4	110	52	735	4 840
355			731				-1 294	496
769	16	247	-149	4	110	52	2 029	4 344
13 517	7	2 042	2 093	895				26 672
4 725		632	456	371				11 808
-144		1 886	2 763	9				6 994
				103				103
2 933	1	136	504	326				6 059
-6 002	-5	612	1 629	-86				-1 707
4 448	23	-815	-3 329	-35	-2 930	-199	-280	4 307
7 742	6	1 000	1 380	373	861	290		20 147
7 767	6	991	1 449	385	847	289		20 012
21 430	366	10 032	17 698	23	1 041	834	4 491	97 424
22 077	368	6 259	12 534		1 725	1 030	854	86 099
782		222	978		661	105	12 732	20 626
1 165		723	545		465	181		7 563

2.3 - Ventilation de diverses charges

A. Charges de personnel

En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2017	2016
Salaires	7 652	7 160
Pensions et retraites	1 583	1 173
Charges sociales	3 052	4 287
Autres	161	234
Total	15 499	13 304

B. Montant des commissions afférent à l'assurance directe

En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2017	2016
Assurance Vie		
Assurance Non Vie	5 043	4 691
Total	5 043	4 691

C. Ventilation des primes brutes

En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2017	2016
Primes d'assurance en France	86 560	80 931
Primes d'assurance directe en CEE (hors France)	2 144	2 680
Primes d'assurance directe hors CEE		
Total	88 704	83 611

D. Mouvements de portefeuille (en cas de transfert vers une autre compagnie)

En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2017	2016
Entrées de portefeuille		
Sorties de portefeuille		

2.4 - Ecart de résultat lié à la réglementation fiscale (le cas échéant)

Non significatif

2.5 et 2.6 - Charge fiscale - Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros

Exercices Impôts	2017			2016		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférent aux opérations ordinaires	-333		-333	2 500		2 500
Afférent aux produits et charges exceptionnels						
Totaux	-333		-333	2 500		2 500

2.7a - Analyse des produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2017	2016
Produits exceptionnels (total)	6	
Reprise de la provision pour investissement	6	
Produits exceptionnels divers		
Reprise de provisions pour charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles (total)	2 948	500
Pertes exceptionnelles diverses	3 948	
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles	-1 000	500

2.7 b - Analyse des produits et charges non techniques

En milliers d'euros

Rubriques / Exercices	2017	2016
Charges non techniques		
Dotation aux provisions		
Dotation aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques		
Produits non techniques		
Utilisation ou reprise de provisions		
Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles		
Autres produits non techniques		

AUTRES INFORMATIONS

3.1 - Comptes combinés

La Mutuelle Saint-Christophe assurances bénéficie d'une convention de réassurance auprès du groupe AXA dont la société tête de groupe (AXA France IARD - 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX) établit les comptes combinés dans lesquels les comptes de la Mutuelle sont inclus.

3.2 - Effectifs et rémunération

Au total, l'effectif moyen est de : 184,34 à la clôture de l'exercice. Il s'agit des personnes en CDI et CDD en effectif présent en équivalent temps plein. La masse salariale déclarée dans la déclaration annuelle des données sociales de l'année 2017 s'élève à : 9 247 Keuros

4.3

● RAPPORTS ET RÉSOLUTIONS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE	80
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	92
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	95
RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018 ...	96

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES

A - SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

L'activité de la Mutuelle Saint Christophe a cru de 6,1% en 2017, dont 3,6% au titre de ses activités d'assurance et 2,5% via les acceptations, les primes émises passant de 83,6 M€ en 2016 à 88,7 M€ en 2017. Le résultat net s'établit à 3,5 M€ pour un ratio combiné net de 98%, qui confirme la pertinence de la stratégie de développement de l'entreprise. La Mutuelle Saint Christophe devient l'assureur de référence du monde de l'économie sociale et solidaire, en restant cohérente avec la nature des risques qu'elle assurait depuis son origine et en restant fidèle à ses valeurs fondatrices, gages du souci de proximité qu'elle entretient avec ses sociétaires.

Si la croissance reste fermement portée par le marché des collectivités, on soulignera l'amélioration notable du marché des particuliers qui reprend son expansion après avoir décliné en 2016. Le retour à une tendance favorable en risques du particulier s'explique d'une part par une stabilisation de la branche Santé, après ces dernières années de rééquilibrage dues à l'adoption du nouvel accord national interprofessionnel et d'autre part par une meilleure performance en affaires nouvelles, les équipes ayant réussi à tirer profit de la loi Hamon.

Les activités à l'international (Belgique) sont en baisse pour la troisième année consécutive ; un changement de législation a modifié profondément les modalités de contractualisation qui obligent dorénavant les établissements à se regrouper pour lancer des appels d'offres. Les actions entreprises en 2017 devraient porter leurs fruits et nous permettre de renouer avec la croissance dès 2018 sur ce marché.

La charge des sinistres s'est alourdie sur l'exercice courant

où l'on déplore notamment les effets de l'ouragan Irma et d'un accident corporel en automobile auxquels s'ajoutent une dérive sur l'ensemble des sinistres, moindre en impact mais mesurable notamment en auto et en dommages. Les mécanismes de réassurance et de provisionnement ont pleinement joué leur rôle et permis d'absorber une part importante du coût et d'en lisser les effets dans le temps, néanmoins, le rapport sinistres à cotisation courant est en nette dégradation.

Les frais généraux sont en augmentation en raison des investissements dans la mise en œuvre de la stratégie digitale et la poursuite des projets de mise en conformité réglementaire, notamment. Pour 2018, les nouvelles obligations liées à la directive sur la distribution d'assurance et le règlement général sur la protection des données nécessiteront la poursuite d'un effort budgétaire significatif.

La réalisation de plus-values sur les placements a permis de concrétiser des gains latents dans un contexte de marché très bien valorisé. Les produits financiers générés sont donc en augmentation et permettent de soutenir le résultat net en compensant l'augmentation de la charge des sinistres.

Ces résultats ont permis à la Mutuelle, par le moyen de différents mécanismes (ristournes mutualistes, mécénats, intéressement,...), de maintenir sa politique de redistribution vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes : sociétaires, salariés et société civile, tout en renforçant ses fonds propres de près de 3M€. Dans les années à venir, la Mutuelle entend maintenir une politique de renforcement de ses fonds propres afin de soutenir son développement et celui de sa filiale Saint Christophe Prévoyance (SCP), dans le respect des exigences de la réglementation solvabilité 2, qui nécessite des niveaux de fonds propres plus importants que ceux exigés dans le cadre réglementaire précédent.

B - EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ : PROGRÈS RÉALISÉS OU DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Deux sinistres importants sont à noter sur l'année 2017 : un sinistre automobile qui a entraîné des blessures corporelles graves et les ouragans qui ont dévasté les îles de Saint Barthélémy et Saint Martin et fortement impacté la Guadeloupe. Ces deux évènements pèsent de façon significative dans la sinistralité courante et les comptes de réassurance qui absorbent 3M€ de charges induites.

Le contrôle fiscal débuté en 2016 s'est achevé sur l'exercice 2017 et engendre un redressement de 4,3 M€ dont 1,6M€ au titre de la convention d'assurance..

Le fort développement de Saint Christophe Prévoyance (SCP), filiale de la Mutuelle Saint Christophe assurances dont le chiffre d'affaires a cru de plus de 11% en 2017, génère une forte augmentation de la valorisation des risques futurs, observée au cours de l'ORSA 2017. En réponse à cette augmentation du capital de solvabilité requis, d'une part SCP a émis une dette subordonnée de 4M€, souscrite à 100% par la Mutuelle Saint Christophe et d'autre part a cédé une partie de son risque non-vie en prévoyance à la Mutuelle Saint Christophe, contribuant à la progression des primes acceptées de MSC à hauteur de 2,0M€.

C - EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le modèle économique de la Mutuelle est robuste et sa stratégie a fait la démonstration de sa pertinence. Aussi, sur un horizon de 3 ans, les perspectives d'évolution de la Mutuelle Saint Christophe sont positives, avec un chiffre d'affaires en croissance rentable. La société devrait maintenir ses capacités d'amélioration des fonds propres et de distribution d'excédents. Le développement sur les marchés de l'économie sociale et solidaire étant fermement engagé et dans une dynamique favorable, la Mutuelle étendra son modèle à l'international, sur les mêmes natures de risques que celles sur lesquelles la société a bâti son expertise et sa réputation.

La synergie avec les activités de santé et de prévoyance collectives portées par la filiale Saint Christophe Prévoyance visant à établir des approches centrées sur les sociétaires et non sur les offres va se poursuivre, son fort développement validant les actions déjà engagées.

D - AUTRES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

E – ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons, en vertu des dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la Mutuelle n'a effectué, eu égard à son activité, aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Nous vous indiquons ci-après le détail des principaux postes du compte de résultat et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

A - BILAN

• Actif

L'actif du bilan s'élève au 31 décembre 2017 à 265,2 millions d'euros contre 236,0 millions d'euros l'année précédente.

Il est constitué des postes suivants :

- > Les « Actifs incorporels » pour un montant net de 8,1 millions d'euros. Cette ligne correspond exclusivement aux logiciels acquis ou développés en interne ;
- > Les « Placements » sont composés de terrains et constructions pour un montant net de 8,1 millions d'euros, des placements des entreprises liées ou avec un lien de participation pour 19,5 millions d'euros, le poste principal de 152,3 millions d'euros correspond aux autres placements dont les obligations représentent 75% du portefeuille. Le dernier poste des « Placements » correspond aux créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes pour un montant de 16,5 millions d'euros. Cela correspond aux sommes que le réassureur a déposées en notre faveur, en contrepartie des provisions acceptées durant l'exercice. Ce montant varie d'un exercice à l'autre en fonction du montant des provisions techniques enregistrées en fin d'exercice ;
- > Les « Provisions techniques à charge des cessionnaires et rétrocessionnaires » pour un montant de 33,5 millions d'euros ;
- > Les « Créances » pour 18,1 millions d'euros comprennent les créances des assurés (12,9 millions d'euros), et les autres créances (5,2 millions d'euros) ;
- > Les « Autres actifs » recouvrent les actifs corporels d'exploitation (mobiliers et matériels informatiques principalement) pour un montant de 1,1 millions d'euros et les comptes courants ouverts auprès des organismes bancaires pour 2 millions d'euros ;
- > Les « Comptes de régularisation actif » qui regroupent les intérêts acquis non échus (2,1 millions d'euros), les frais d'acquisition reportés (3,2 millions d'euros) et les autres comptes de régularisation (0,7 millions d'euros correspondant aux différences sur les prix de remboursement à percevoir).

• Passif

Le passif du bilan comprend les postes suivants :

- > Les « Capitaux propres » s'élèvent à 69,4 millions d'euros, comprenant le fonds d'établissement de 11 millions d'euros, augmenté des autres réserves pour 13,4 millions d'euros, du report à nouveau de 41,5 millions d'euros qui s'ajoute au résultat comptable

- de l'exercice de 3,5 millions d'euros ;
- > Les « Provisions techniques brutes » d'un montant global de 138,2 millions d'euros dont plus de 70 % correspondent aux provisions de sinistres (hors Provisions Mathématiques) ;
 - > Les « Provisions pour risques et charges » de 3,3 millions d'euros se décomposent en engagements sociaux et risque fiscal ;
 - > Les « Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires » pour 27,2 millions d'euros ;
 - > Les « Autres dettes » pour 25,2 millions d'euros qui comprennent les dettes nées d'opérations d'assurance directe (1 million d'euros), dettes nées des opérations de réassurance (2,3 millions d'euros), les comptes débiteurs de banque (3,3 millions d'euros), les autres dettes (18,6 millions d'euros) ;
 - > Les « Comptes de régularisation passif » pour un montant de 1,8 millions d'euros correspondent à l'amortissement de la différence sur le prix de remboursement des obligations détenues.

B - COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice

comptable de 3,5 millions d'euros contre 2,3 millions d'euros en 2016.

Le résultat technique s'élève à 4,3 millions d'euros (3,6 millions d'euros sur l'exercice précédent).

Le compte de résultat non technique est composé de :

- > produits et charges de placements de respectivement 9,8 millions d'euros et 2 millions d'euros auxquels sont déduits les produits des placements alloués de 4,8 millions d'euros ;
- > résultat exceptionnel négatif d'un montant de 2,9 millions d'euros ;
- > la charge de participation des salariés représentant 1,1 millions d'euros ;
- > crédit d'impôt correspondant au carry back de 0,3 millions d'euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demanderons d'approuver les amortissements excédentaires non déductibles des bénéfices visés à l'article 39-4 de ce Code dont le montant s'élève à 41 milliers d'euros.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

82

MUTUELLE SAINT-CRISTOPHE

A - LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La progression des cotisations émises en 2017 est de 6,1 %. Les émissions s'établissent à 88 704 K€ contre 83 611 K€ à la fin de l'exercice 2016.

Les cotisations acquises s'élèvent à 88 733 K€, leur progression est légèrement inférieure à celle des primes émises.

Le tableau suivant détaille les évolutions selon les produits :

La progression des cotisations émises en 2017 est de 6,1 % La très forte progression du groupement Instituts religieux et Monastères s'explique par les affaires nouvelles rentrées en courtage et celle des établissements scolaires par la réassurance du pool prévoyance de l'enseignement catholique.

COTISATIONS ÉMISES ET LEUR ÉVOLUTION

Produits	2017	2016	Évolution
Automobile	21 070	19 673	7,1 %
Dommages aux biens de particuliers	4 225	4 173	1,3 %
Dommages aux biens des collectivités	33 899	32 503	4,4 %
Responsabilité civile et individuelle accident	15 411	15 471	0,3 %
Santé individuelle	10 437	10 488	-0,5 %
Pertes pécuniaires	481	462	4,2 %
Santé collective	1 063	841	26,4 %
Acceptations	2 118	146	NA
Total	88 704	83 611	6,1 %

En Acceptation, MSC réassurance SCP sur une partie du périmètre prévoyance de l'enseignement catholique depuis 2017.

Dans les produits automobile et dommages aux biens sont incluses les cotisations relatives aux garanties catastrophes naturelles, protection juridique et assistance.

RÉPARTITION DES COTISATIONS ÉMISES PAR GROUPEMENT EN 2017

Cotisations émises par groupement en K€	2017	Répartition	2016	Répartition	Évolution
Institutions ecclésiales	16 820	19,0 %	16 615	19,9 %	1,2 %
Instituts religieux et Monastères	21 697	24,5 %	19 184	22,9 %	13,1 %
Établissements d'enseignement	26 765	30,2 %	24 413	29,2 %	9,6 %
Personnels des Institutions chrétiennes	23 422	26,4 %	23 398	28,0 %	0,1 %
Total	88 704	100 %	83 611	100 %	6,1 %

B - LA CHARGE DES SINISTRES DE L'EXERCICE COURANT

La charge de sinistres brute de réassurance relative à l'exercice courant s'établit à 65 653 K€ contre 52 913 K€ pour l'année précédente.

On constate une détérioration de notre ratio sinistres sur cotisations (dit ratio S/C). Il s'établit à 74,0 % sur l'exercice 2017 contre 63,2 % en 2016.

On peut noter sur la sinistralité de l'exercice 2017 :

- une dégradation de la charge des sinistres hors graves (53 973 K€ contre 48 586 K€ en 2016), soit une hausse de 11,1 % ;
- un poids des sinistres graves en hausse puisque la charge est de 9 918 K€ en 2017 contre 4 327 K€ pour l'année 2016.
- l'introduction sur 2017 de la réassurance d'une part du pool prévoyance de l'enseignement catholique, pesant pour 1 756 K€ sur la sinistralité courante

Est considéré comme grave un sinistre dont la charge correspondante est supérieure à 100 K€.

Il est nécessaire de préciser que les garanties accessoires assistance et protection juridique ont été rattachées aux garanties principales.

LES SINISTRES AUTOMOBILES

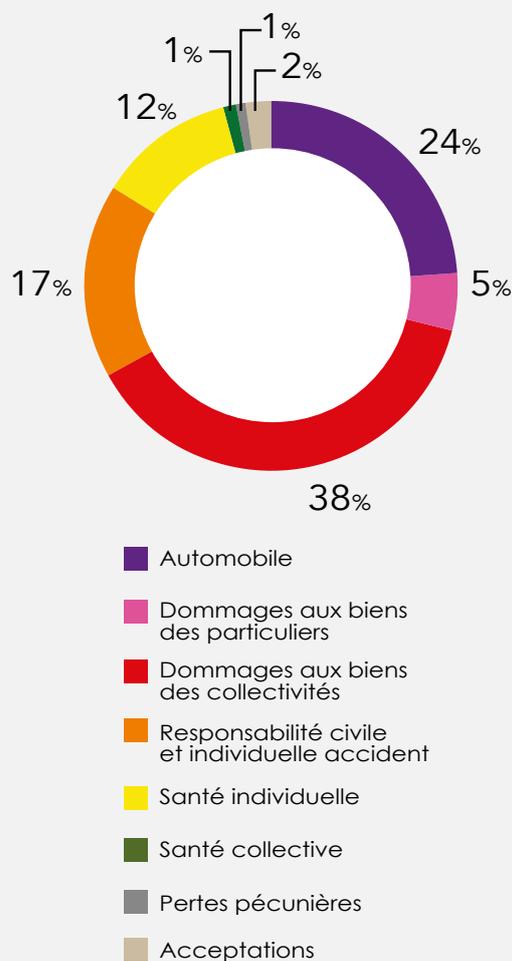
La charge totale des sinistres est en hausse de 30,9 % par rapport à l'année précédente (22 478 K€ contre 17 173 K€ en 2016).

Le ratio S/C courant est en hausse par rapport à l'année précédente, il passe de 86,7 % à 106,6 %. Cette hausse est le fruit d'un sinistre grave, pesant pour 12 pts dans le S/C et d'une détérioration du coût moyen sur le produit flotte automobile.

La charge de sinistres graves s'élève à 2 597 K€ en 2017 contre 145 K€ en 2016.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUIT EN 2017

(Total 88 704 K€ de cotisations émises)



LES SINISTRES DOMMAGES AUX BIENS Y COMPRIS CATASTROPHES NATURELLES

En collectivités, le poids des sinistres supérieurs à 100 K€ représente une charge totale de 7 214 K€ (dont l'ouragan IRMA pour environ 4M€) contre 3 621 K€ l'année précédente. La charge des sinistres hors graves est en hausse (16 054 K€ contre 15 092 K€ en 2015).

Malgré une croissance des cotisations, le ratio S/C est en hausse. Il s'élève à 68,6 % contre 57,3 % en 2016.

Concernant les contrats de dommages aux biens des particuliers, le ratio S/C passe à 80,2 % contre 84,3 % en 2016. Cette amélioration est consécutive à l'absence de sinistre grave en 2017 (360 K€ en 2016).

Sur l'ensemble du périmètre dommages aux biens et catastrophes naturelles, la charge totale de l'exercice est supérieure à l'année précédente, s'élevant à 26 649 K€ (22 220 K€ en 2016). Le S/C s'élève lui à 69,9 % contre 60,4 % l'an dernier.

LES SINISTRES RESPONSABILITÉ CIVILE, INDIVIDUELLE ACCIDENT ET PERTES PÉCUNIAIRES

Concernant l'ensemble de ces garanties, la charge des sinistres est en hausse de 2,9 % (7 377 K€ à fin 2017 contre 6 052 K€ à fin 2016). Les primes acquises étant quasi stables sur la période, le S/C est en hausse de 7,8 %, le ratio S/C se dégrade et passe de 38,3 % en 2016 à 46,3 % à fin 2017 (proche de 2016 : 44,4 %).

LES SINISTRES SANTÉ INDIVIDUELLE

Le ratio S/C courant s'améliore par rapport à l'année passée, soit 61,5 % contre 64,6 % en 2016.

LES SINISTRES SANTÉ COLLECTIVE

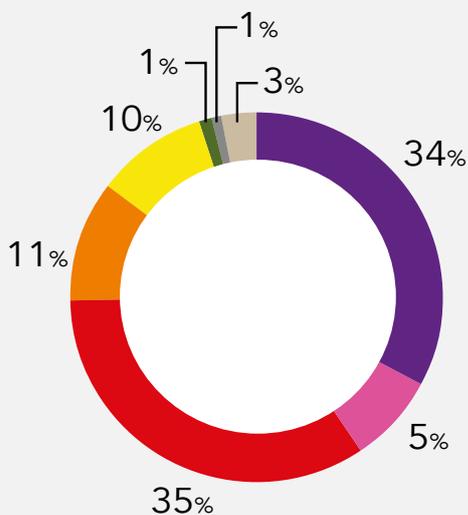
Le ratio S/C courant s'établit 90,7% contre 87,8 % l'an dernier. Ce produit étant nouveau et en croissance, la comparaison reste difficilement réalisable.

LES SINISTRES ACCEPTATIONS

Le ratio S/C courant s'établit 83,2%. Le produit prévoyance de l'enseignement privé étant nouveau, il n'y a pas de comparatif.

RÉPARTITION DE LA CHARGE DE SINISTRE COURANTE DE L'EXERCICE 2017

(Total 65 653 K€)



- Automobile
- Dommages aux biens des particuliers
- Dommages aux biens des collectivités
- Responsabilité civile et individuelle accident
- Santé individuelle
- Santé collective
- Pertes pécuniaires
- Acceptations

C - L'ÉVOLUTION DES SINISTRES DES EXERCICES ANTÉRIEURS

Comme chaque année, les opérations de clôture et de révision ont été réalisées sur les sinistres des années antérieures.

Les bonis techniques avant réassurance sur les exercices antérieurs sont en amélioration et les résultats sont disparates d'une catégorie ministérielle à l'autre.

La mutuelle reste très prudente dans l'évaluation des sinistres antérieurs.

D - LA RÉASSURANCE

Les cotisations acquises cédées en 2017 nettes de commissions, s'élèvent à 20 612 K€, tous traités confondus.

Le taux de cession global des primes, net de commissions de réassurance, s'élève à 23,2 % des cotisations acquises (contre 23,6 % l'exercice précédent).

Tous exercices confondus, le solde de réassurance s'établit à 1 708 K€ au bénéfice des réassureurs contre 6 018 K€, l'année précédente.

Le solde courant de réassurance se détériore du fait des sinistres graves, passant de 3 782 K€ en 2016 à 735 K€ en 2017.

Le solde de réassurance sur antérieur se détériore, notamment du fait de nombreuses clôtures de dossier en 2016 sur le périmètre LPS, non reproduit en 2017.

E - LES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux émis, hors commissions, comptabilisés durant l'exercice 2017, ont atteint 27 975 K€, contre 25 951 K€ en 2016, soit une hausse de 7,8 %. Cette hausse est principalement due à des dépenses exceptionnelles suite aux investissements dans des projets stratégiques et/ou réglementaires.

Les commissions émises s'élèvent à 5 380 K€ en 2017 contre 4 710 K€ en 2016 ; elles sont en hausse de 14,2 %, conséquence directe du développement du portefeuille sur le périmètre courtage et des acceptations du pool prévoyance de SCP.

F - LES PRODUITS FINANCIERS

Sur 2017, voici quelques informations sur les principaux indicateurs financiers pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre :

- Le CAC 40 progresse de 8,8 %.
- L'Eurostoxx évolue à la hausse de 5,9 %.
- L'évolution du rendement de l'Emprunt d'Etat à 10 ans est inférieure à 1%.

Malgré ce contexte de taux bas, le résultat financier est en nette progression, en raison notamment de la réalisation de plus-values suite à la vente d'actions.

Le résultat financier avant impôt s'élève à 7 723 K€ contre 6 777 K€ l'année précédente.

Les éléments de ce résultat se répartissent comme suit :

- + 4 632 K€ pour les revenus des placements nets de frais ;
- + 3 090 K€ d'autres produits et charges financiers essentiellement liés aux plus-values réalisées.

A noter que sur l'exercice 2017, la mutuelle a souscrit à un emprunt subordonné émis par SCP, à hauteur de 4 M€.

DÉLAIS DE PAIEMENT

L'arrêté du 20 Mars 2017 pris en application de l'article D.441-4 du code du commerce précise que les sociétés doivent mentionner dans leur rapport de gestion certaines informations sur les délais de paiements de leurs fournisseurs et clients.

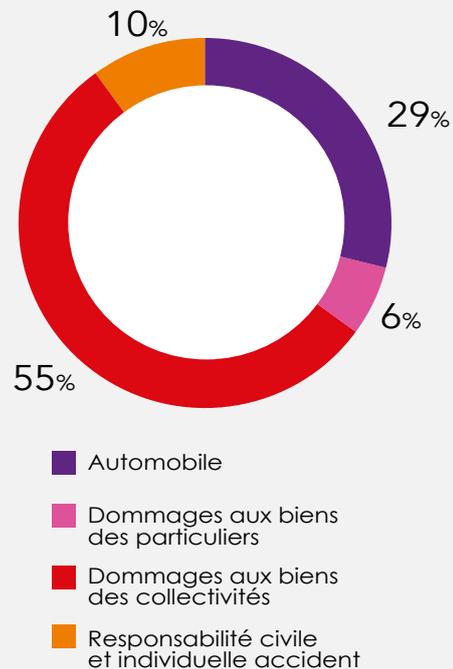
Afin de renseigner ces données, la Mutuelle s'appuie sur l'analyse du périmètre présentée au sein de la circulaire FFA du 29 mai 2017 (Cir-Jur-88/2017).

En application de ladite circulaire, les informations indiquées dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

A - FOURNISSEURS

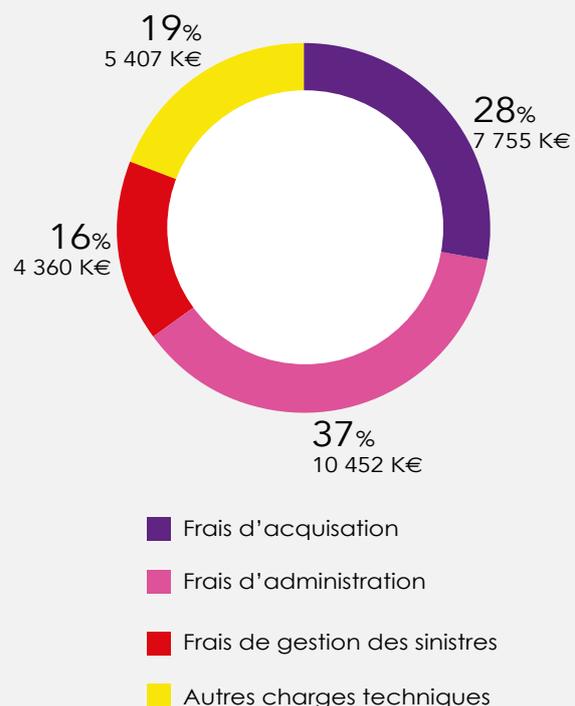
Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la décomposition au titre des deux derniers exercices clos du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

RÉPARTITION DES COTISATIONS ACQUISES CÉDÉES NETTES DE COMMISSIONS



RÉPARTITION DE LA CHARGE DES FRAIS GÉNÉRAUX ÉMIS POUR L'EXERCICE 2017 PAR DESTINATION EN K€

(Total 27 974 K€)



EXERCICE CLOS AU 31.12.2016

Factures fournisseurs reçues par date d'échéance	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées					
Montant des factures concernées H.T					NÉANT
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					NÉANT

86

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

EXERCICE CLOS AU 31.12.2017

Factures fournisseurs reçues par date d'échéance	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées		1			1
Montant des factures concernées H.T	5 731,83				5 731,83
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					

B - CLIENTS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après la décomposition au titre des deux derniers exercices clos du solde des dettes des clients par date d'échéance.

EXERCICE CLOS AU 31.12.2016

Factures fournisseurs reçues par date d'échéance	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées	36			1	37
Montant des factures concernées H.T	7 761,00			210 222,74	217 983,74
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			60 JOURS		

EXERCICE CLOS AU 31.12.2017

Factures fournisseurs reçues par date d'échéance	Paiement à 30 jours	Paiement de 31 à 60 jours	Paiement de 61 à 90 jours	Paiement à plus de 90 jours	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombres de factures concernées	31			1	32
Montant des factures concernées H.T	1 284 420,99			267 713,33	1 552 134,72
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues					NÉANT
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement			60 JOURS		

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le montant disponible pour l'affectation se décompose ainsi :

- Bénéfice de l'exercice 3 518 187,81 €
- Report à nouveau avant affectation 41 479 175,95 €

Soit un total disponible de 44 997 363,76 €

Nous vous proposons d'affecter ce total disponible comme suit :

- Cotisations des sociétaires à l'Association Saint-Christophe 521 491,59 €
- Dotation au fonds Saint-Christophe 150 000,00 €
- Report à nouveau 44 325 872,17 €

Nous vous rappelons le montant des cotisations des sociétaires versées à l'Association Saint-Christophe au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre de sociétaires	41 684	41 049	41 675
Montant de la cotisation individuelle	9,86	10,67	13,40

FILIALES ET PARTICIPATIONS

88

MUTUELLE SAINT-CHRISTOPHE

A - PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTRÔLE EN FRANCE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Au cours de l'exercice écoulé, la Mutuelle n'a effectué aucune prise de participation dans une société ayant son siège social en France représentant plus de 5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % ou 50 % du capital de cette société ou ne s'est assurée le contrôle de société ayant son siège social en France.

B - FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Au 31 décembre 2017, la Mutuelle détenait les filiales suivantes

Nom de la structure	Adresse	Forme juridique	Activité
Saint Christophe Prévoyance	277 rue Saint-Jacques - 75005 Paris	SA	Société d'assurance mixte
Société Auxiliaire Saint-Christophe	277 rue Saint-Jacques - 75005 Paris	SASU	Cabinet de courtage

• **Activité et résultats des filiales et sociétés contrôlées par branche d'activité :**

Le chiffre d'affaires de la société Auxiliaire Saint Christophe s'élève à 136 milliers d'euros contre 198 milliers d'euros l'année précédente. La baisse de 31 % au global s'explique sur la partie dommages ouvrage à hauteur de - 47 %, et les commissions du portefeuille IARD pour - 15 % en raison de l'annulation de commissions à percevoir et d'une baisse des rentrées d'affaires.

L'activité de la société Saint-Christophe Prévoyance a été marquée par une croissance globale de 11,7 % se répartissant comme suit :

> Activité « Direct et Courtage » + 11,1 % (hors acceptation).

Cette évolution est le fruit d'une croissance produit orientée vers le Middle Market. En parallèle, la surveillance du portefeuille a été renforcée en majorant les risques sensibles. Malgré cette action aucune résiliation du portefeuille n'a été constatée.

> Activité Acceptation « hors Pool » : la croissance de 61,4 % est liée à la réalisation d'une affaire en coordination avec AG2R (notre part est de 50 %),

> Acceptation EEP Santé : l'évolution de 12,6 % intègre l'adhésion « complémentaire » de salariés qui n'avaient pas intégré l'ANI à effet du 01/01/2016 ;

> Acceptation du Pool « Prévoyance ». La progression de 6,2 % provient d'ajustements.

MANDATAIRES SOCIAUX

A - SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil d'administration comprend 17 administrateurs dont 2 administrateurs représentant les salariés de la Mutuelle.

Le conseil se réunit autant de fois que nécessaire. Ses membres reçoivent les informations utiles à l'exercice de leur mandat préalablement à chaque réunion.

Monseigneur Thierry Jordan est président du conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Mutuelle.

Madame Sabine de Lalun est directeur général. Pour l'exercice de la direction générale, Madame de Lalun est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle, sous le contrôle du conseil d'administration et dans le cadre des orientations définies par celui-ci.

B - RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'administrateur de :

• Monseigneur Thierry Jordan pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

• Madame Joëlle Duquesnoy pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

C. NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Pierre Lévéné, né le 28 mars 1955 à Laval, de nationalité française, demeurant aux Essarts le Roi, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le nom d'un nouvel administrateur sera proposé prochainement pour un mandat d'une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nom	Prénom	Date de naissance	Mandat & Fonction	Entités
JORDAN	Mgr Thierry	31/08/1943	Président Président	Mutuelle Saint-Christophe assurances Association diocésaine de Reims
DE LALUN	Sabine	26/05/1966	Directeur général Président directeur général Membre du conseil de surveillance	Mutuelle Saint-Christophe assurances Saint-Christophe Prévoyance GIEPS
ANTONI	Père André	30/11/1959	Administrateur (vice-président) Membre du directoire et directeur général Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances Bayard Presse SA Association du forum 104
BOILLEY	Corinne	23/08/1956	Administrateur Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances Fondation pour le clergé
DUBOIS	Antoine	05/03/1975	Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances
DUFOUR	Jean-Pierre	24/11/1950	Administrateur Délégué de tutelle Président	Mutuelle Saint-Christophe assurances Sœurs Saint Charles Union Saint-Pierre
DUMOULIN	Père Gérard	01/01/1947	Administrateur Administrateur Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances Mutuelle Saint-Martin CAVIMAC
DUQUESNOY	Joëlle	11/12/1953	Administrateur Administrateur Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances GGEC St Thomas d'Aquin OGEC Jeanne d'Arc
LAFONT	Jean	30/04/1945	Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances
LAINE TISSET	Danielle	13/09/1961	Administrateur salarié	Mutuelle Saint-Christophe assurances
LECOYER	Régis	27/03/1951	Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances
LETOURMY	Sylvie	28/03/1963	Administrateur salarié	Mutuelle Saint-Christophe assurances
MESSIN	Sœur Marie-Christine	08/04/1948	Administrateur Directeur général Présidente	Mutuelle Saint-Christophe assurances SECLI (Secrétariat des Editeurs de Chants Liturgiques) Association Monastic
REDON	Benoît	09/01/1951	Administrateur Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances Allianz Life Luxembourg
VANACHTER	Benoît	22/01/1959	Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances
VANNEROT	Henri	07/04/1942	Administrateur Administrateur	Mutuelle Saint-Christophe assurances SAS Saint-Augustin
VERDENAL	Martin	27/12/1945	Administrateur (vice-président) Administrateur (vice-président) Président Gérant Président	Mutuelle Saint-Christophe assurances FNOGEC Paris OGEC Saint-Sauveur Nancy - UROGEC de Lorraine - Association Sainte Anne - SARL « Des Racines et des Hommes Conseils » Fonds de dotation Patrimoine et Enseignement catholique
VICHOT	Jean-Louis	27/05/1955	Administrateur Administrateur Vice-président Président Président	Mutuelle Saint-Christophe assurances Yacht Club de France Géostratégies 2000 Association pour le développement des œuvres sociales de la Marine Association des amis du musée national de la Marine

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, n'arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée générale.

INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

En vertu de la convention de gestion liant la Société à AXA France, l'entreprise délègue à AXA France la gestion de ses actifs et de ses risques financiers (risques de marché, risque de crédit, risque de liquidité). La Direction des Investissements d'AXA France prend en compte, dans ses décisions d'investissement, le décret de l'article 173 VI relatif à la loi N°2015-992 du 17 août 2015 et qui concerne la transition énergétique pour la croissance verte, suivant la structure du décret : processus d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, analyse des risques climatiques et alignement des portefeuilles avec les scénarios à faible émission de carbone. Une documentation plus complète est exposée dans le document de référence 2017 de AXA SA, à la section 7.4 Investissement responsable, « article 173 » / enjeux climatiques (TCFD), page 381 à 387, et disponible sur le site internet www.axa.com.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

A l'assemblée générale de la Mutuelle Saint-Christophe,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Mutuelle Saint Christophe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au regard de notre connaissance de l'environnement de la Mutuelle Saint Christophe, nous avons défini les points d'audit suivants :

A/ PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER NON CONNUS ET TARDIFS

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 97,4 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives, telle que présentée dans la note 2.1 de l'annexe.

Cette estimation s'appuie sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans le paragraphe « Provision

pour sinistres à payer » partie « Estimation technique » de la note 2.1 de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Réponse apportée par le Commissaire aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- > Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions,
- > Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,
- > Apprécier la fiabilité des états produits par votre entité, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- > Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions,
- > Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),
- > Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation des provisions techniques ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres informations

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

• Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Mutuelle Saint Christophe par votre assemblée du 17 juin 1990.

Au 31 décembre 2017, le cabinet MAZARS était dans la 28^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la mutuelle ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

• Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives

lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre mutuelle.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- > il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- > il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- > il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la mutuelle à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une

certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- > il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

• Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris La Défense, le 4 juin 2018
Le Commissaire aux comptes
MAZARS
JEAN-CLAUDE PAULY



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.322-57 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Fait à Paris La Défense, le 4 juin 2018
Le Commissaire aux comptes
MAZARS
JEAN-CLAUDE PAULY



RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2018

STATUANT SUR LES COMPTES 2017

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après audition du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels approuve les comptes de l'exercice 2017, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir pris connaissance des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées aux articles R 322-57 et R-322-57-IV-2 du Code des assurances, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie les opérations qui en font l'objet.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, conformément à l'article 40 des statuts, d'affecter une somme de 2 147 386 euros au titre des ristournes par prélèvement sur l'excédent réalisé en 2017.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, d'affecter une somme de 100 000 euros au titre du Fonds de solidarité conformément à l'article 40 bis des statuts, par prélèvement sur l'excédent réalisé en 2017.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide, conformément à l'article 40 des statuts, d'affecter la somme de 521 491,59 euros au titre des cotisations des sociétaires, à l'Association Saint-Christophe, pour l'année 2018, par prélèvement sur l'excédent net réalisé en 2017.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter la somme de 150 000,00 € au titre des besoins de son activité, au fonds de dotation « FONDS SAINT-CHRISTOPHE », par prélèvement sur l'excédent net réalisé en 2017.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, décide d'affecter au compte « Report à nouveau », le solde du résultat disponible, après l'affectation décidée à la cinquième résolution, d'un montant de 2 846 696,22 euros. Le report à nouveau au 31 décembre 2017 après affectation du résultat de l'exercice se trouve ainsi porté à 44 325 872,17 euros.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie la proposition du conseil d'administration du 2 mai 2018 de nomination en tant qu'administrateur de Nathalie ABIHSSIRA en remplacement d'Henri VANNEROT dont le mandat arrive à échéance. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie la proposition du conseil d'administration du 2 mai 2018 de nomination Pierre LEVENE en tant qu'administrateur. Le mandat de Pierre LEVENE expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie le renouvellement du mandat d'administrateur de Joëlle DUQUESNOY pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, ratifie le renouvellement du mandat d'administrateur de Monseigneur Thierry JORDAN pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité ou de dépôt requises par la loi.

 NOTES

Series of horizontal dotted lines for writing notes.

● NOTES

[The page contains 18 horizontal dotted lines, which are part of a template for writing notes.]



Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

www.saint-christophe-assurances.fr



Mutuelle Saint-Christophe assurances
277, rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27

Société d'assurances mutuelle à cotisations variables
régie par le Code des assurances
N° Siren : 775 662 497